

indemnité honorable revint de droit à ceux qui auraient étudié et rendu un projet honorable — au dire du jury.

Ceci, sans préjudice des primes, véritables *récompenses* accordées aux deux ou trois premiers classés, ceci ôterait à tout concours le caractère de duperie plus ou moins complète qui éloigne de ces tournois certains bons raisonneurs.

Mais bast ! Il y aura toujours des gens pour acheter des valeurs à lots, des billets de loterie. Seuls les esprits trop terre-à-terre dédaignent ces émotions.

« Qui ne risque rien, n'a rien » dit l'un.

« Un *tiens* vaut mieux que deux *tu auras* », réplique l'autre.

Tout proverbe a sa contre-partie. Et la sagesse des nations varie avec l'humeur de Sancho Pança.

Mais pardon pour ce préambule.

C'est que, vraiment, lorsqu'il s'agit d'entreprendre la description des six projets primés cette fois — depuis le n° 1 de *M. Jacques Hermant* jusqu'au n° 6 de *M. Girault*, en passant par le n° 2 de *M. Antonin Durand*, le n° 3 de *MM. Bernard* et *Dézermaux*, le n° 4 de *M. Bocage* et le n° 5 de *M. Formigé* — on céderait volontiers la place au dessinateur.

Rien ne vaut un bon coup de crayon pour raconter de l'architecture.

Mais les *autorisations* à demander, la *photographie*, le *dessin* et la *gravure* de celles des œuvres primées que la place disponible nous permettra de reproduire ici : ces retards, forcément imposés à l'impatience du lecteur qui s'intéresse au concours, nous obligent à essayer, tout de suite, une explication du jugement pour ceux-là qui, trop éloignés ou trop occupés, n'ont rien vu du tout.

Un bon procès-verbal des séances du jury ferait, sans doute, bien mieux qu'un exposé de conjectures, l'affaire des intéressés directs ou indirects. Et sur ce point on trouverait encore matière à perfectionnement.

Il en coûterait fort peu à chaque administration compétente de publier, par la voie des journaux spéciaux, ce document, cet éclaircissement d'un mystère inutile à la cause des concours. Cette justification d'opérations certainement consciencieuses, constituerait une consolation pour les « bre-douilles » et, pour tous, un sérieux enseignement (1).

Le projet de *M. Jacques Hermant* (1^{er} prix) a été, à l'unanimité du jury, reconnu bon pour l'exécution. La disposition ingénieuse des axes du plan, disposition dont résulte une régularisation de surfaces que le terrain et les bâtiments conservés faisaient très irrégulières; de l'air partout et des circulations aisées; l'état-major bien placé, *indépendant*, à la rencontre du boulevard et de la rue de Sully; les bâtiments de casernes largement séparés les uns des autres et, pourtant, se rattachant bien à un ensemble plein d'unité; les infirmeries

(1) Cependant, il faut avouer que la publication toute sèche des opérations *éliminatoires*, ne peut que froisser inutilement les *éliminés*, chacun en raison directe de la rapidité avec laquelle a eu lieu le rejet préalable de son œuvre. Ne vaudrait-il pas mieux, en publiant les noms des divers *lauréats*, motiver le choix et la *primauté* par l'énoncé des *qualités* reconnues, des *points de concordance* avec les demandes du programme? Cette façon de publicité ne blesserait personne, ferait ressortir le vrai mérite des œuvres, ajouterait au prestige du jugement et, encore une fois, constituerait un enseignement précieux pour ceux qui auraient pris part au concours, suivi l'exposition ou les comptes-rendus de l'affaire.

— hommes et chevaux — placées au fond du plan, sur la rue de l' Arsenal, et formant deux groupes bien distincts, aussi parfaitement isolés que possible du reste de l'établissement, par un vrai boulevard intérieur et transversal; enfin l'aménagement très bien compris des services (état-major, logements des officiers, sous-officiers et des hommes) : voilà, probablement, et sans compter la valeur artistique de l'œuvre — caractère bien accusé, crânement élégant pour les pavillons en façade sur le boulevard, très simple mais très robuste pour le reste — voilà des qualités estimées suffisantes, par le jury, pour donner le premier prix à *M. Hermant* et juger son projet digne d'exécution. Le devis de ce projet monte à 4,674,000 francs.

Un point eût pu, si ces messieurs y eussent prêté quelque importance, être sujet à discussion en ce qui concerne les projets primés. C'est la situation des écuries au rez-de-chaussée des bâtiments d'habitation; les ménages et les chambrées s'étagent, en ce cas, au-dessus des écuries. Le programme, il est vrai, n'a point abordé cette question toute technique.

En même temps qu'un résumé de ce programme (Voy. n° 43, p. 507), cette question des écuries a été ici légèrement indiquée. Nous n'y reviendrons que pour signaler le parti, très franc en ce sens, de *MM. Bernard* et *Dézermaux* dont le projet — qui a obtenu le 3^e prix — comportait une suite de bâtiments spécialement affectés aux écuries, sans superposition d'aucun étage — pas même de greniers à fourrage. Prenant, probablement, exemple sur les nouvelles écuries des dépôts de remonte militaire et de la Compagnie des Omnibus à Paris, les auteurs dudit projet avaient installé leur cavalerie de la façon recommandée, au point de vue hygiénique, par les vétérinaires et les praticiens: cube d'air considérable, ventilation abondante par ouvertures dans le comble, absence de plafonds horizontaux ou planchers hauts.

D'ailleurs, le projet classé n° 3 présentait d'autres qualités desquelles le jury a, peut-être, tenu compte sans se préoccuper d'une innovation à laquelle, d'ailleurs, peu de concurrents avaient songé.

Cependant *M. Guadet* avait des écuries mi-partie isolées et ventilées par leur comble sans grenier, et mi-partie surmontées d'un étage de chambrées. Ces habitations des gardes célibataires auraient eu, ainsi, leurs croisées ouvertes au-dessus de celles des écuries et au-devant des lanternes de ventilation surmontant les combles de ces mêmes écuries. Cette disposition mixte n'ajoutait rien au mérite du projet.

Le *manège* de *MM. Bernard* et *Dézermaux* était, au fond du plan, accosté à droite et à gauche, des infirmeries d'hommes et de chevaux. C'était là comme un manège de malades. Il en eût fallu fournir un autre pour les gens et les bêtes valides. Sauf cet assemblage peu acceptable, et en outre de l'excellente disposition des écuries, ce plan récompensé par un *troisième prix* comportait une simplicité et une économie très recommandables. Ses élévations se présentaient d'une façon digne et solide, avec une jolie porte d'hôtel Louis XIII, comme entrée d'honneur sur le boulevard Henri IV.

(A suivre.)

R.

UNE CHEMINÉE DE SALON

81, RUE DE MIROMÉNIL, A PARIS

Malgré les progrès du chauffage par les calorifères à air chaud, à eau chaude, à eau surchauffée, à vapeur ou à gaz; malgré l'engouement du public économe pour le chauffage, pourtant si suspecté, que fournit le poêle roulant; malgré cette transformation des procédés et ces essais multiples, la bonne vieille et haute cheminée à la française est restée, avec sa hotte ornée, l'idéal décoratif de tous ceux qui peuvent en faire les frais.

C'est peut-être que le *foyer*, point brillant, attractif, centre de la vie domestique, et son manteau, berceau de la jeunesse, asile de la vieillesse, restent encore, même à la ville, le vrai prétexte à décor, rien que par tradition — car on ne s'y chauffe plus guère; on n'en a plus le temps.

Par suite d'une association d'idées toute naturelle aux gens d'un certain monde, pour lesquels les souvenirs, les traditions d'une époque éloignée sont une partie inaliénable, imprescriptible de leur héritage patrimonial, la restitution ou la répétition de certaines formes d'autrefois, cette rêverie pseudo-historique, dont l'ameublement et l'architecture domestique de nos jours portent l'empreinte, est devenue un besoin, une manie contagieuse.

On n'a jamais été plus archaïque qu'en cette fin de siècle.

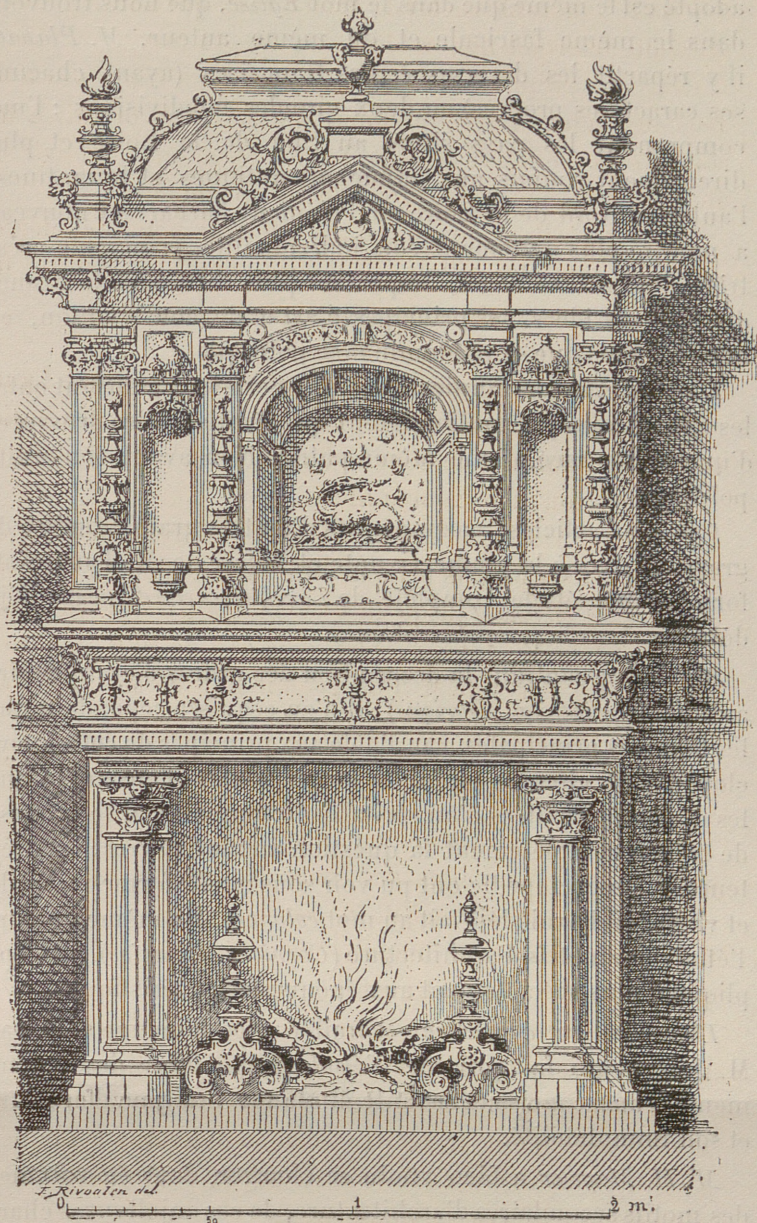
Mais jamais, peut-être, on n'a cherché aussi adroitement le moyen d'é luder la question de dépense, tout en produisant ou en reproduisant des morceaux d'art décoratif empreint d'un luxe que, seules, les grandes fortunes d'autrefois permettaient à leurs possesseurs.

Ainsi, les manteaux de cheminée qu'on se croyait obligé d'établir en pierre de taille, au temps de Louis XII, de François I^{er} et des Valois, bâtisseurs prodigues — et cela suivant un appareil aussi solide que coûteux par la coupe et l'évidement, par la sculpture exécutée sur place — ces cheminées de Blois, de Chenonceaux, d'Azay, de Saint-Ouen, etc., servent, aujourd'hui, de modèles à des reproductions ou à des variantes d'une exécution rapide et d'un prix abordable.

Établissant en pierre plus ou moins dure les piédroits seuls d'une cheminée imitée du moyen âge ou de la Renaissance, piédroits exposés aux chocs et au frottement, le reste du manteau, y compris le décor, peut s'établir en pan de fer et briques. Et cette coque de construction peut être revêtue d'une enveloppe décorative en *staff*, c'est-à-dire de panneaux en plâtre fin et dur, moulés d'après modèles, avec un mélange de *filasse* qui en rend la rupture presque impossible.

Après que les plâtres ont été réparés, les joints et les barbes nettoyés à l'outil et que le moulage a pris, sous ces retouches adroites, une réelle valeur artistique, les peintres viennent qui passent des enduits à la céruse dans les parties devant supporter des peintures décoratives; ils frottent légèrement les parties devant rester apparentes, d'une « culotte » ou patine faisant ressortir les finesses du relief et s'enfoncer les creux. Puis les colorations et les rehaus de dorure complètent le décor.

C'est vraisemblablement là le procédé suivi pour l'établissement et l'ornementation de la jolie cheminée que *M. Cochet*, architecte, a fait exécuter, sur ses dessins, dans l'hôtel de Mme la duchesse de N..., rue de Miroménil, à Paris. On retrouve, ici, les délicatesses d'ornementation ciselée, le



mélange de formes caractérisant la transition, les hardiesses de silhouette des artistes français du temps de François I^{er}. En un mot : c'est là une cheminée de la Renaissance *transitoire* des bords de la Loire, un morceau « de style » exécuté avec la perfection, le fini et l'économie que comportent les procédés modernes dont nous venons de parler.

A. B.

ENCYCLOPÉDIE

DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Le premier fascicule du IV^e volume de *l'Encyclopédie de l'architecture et de la Construction* vient de paraître.

Le III^e volume se terminait par le mot *Construction* qui, par la synthèse des questions traitées, l'étude complète des faits et des choses, forme à lui seul un ouvrage et dans lequel l'auteur semble avoir cherché l'origine et la justification des formes adoptées par la construction dans le raisonnement théorique qui, pour n'être pas enchaîné dans des formules immuables, peut cependant être dégagé de la nature des matériaux, des pierres elles-mêmes, l'écriture de l'architecte,

Le IV^e volume débute avec le mot *Contrefort* où le plan adopté est le même que dans le mot *Eglise*, que nous trouvons dans le même fascicule et du même auteur, *M. Planat*; il y répartit les diverses écoles françaises (ayant chacune ses caractères propres) en deux grandes subdivisions : l'une comprenant les pays situés au Sud de la Loire et plus directement soumis aux influences antiques et byzantines; l'autre au Nord de la Loire où l'élément barbare et nouveau a montré plus nettement son individualité, principale créatrice d'un art nouveau, important plus tard dans la France du Sud ses idées, ses principes d'art et de construction, en même temps que sa prédominance politique.

L'union et la communication d'idées existent pourtant entre les deux écoles par un lien latent qui réunissait les provinces d'une même race, d'une même patrie, bien avant son unité politique.

Ces deux articles, accompagnés d'un très grand nombre de gravures dues à la plume vivante et laurée de *M. Toussaint*, forment une étude complète de *l'architecture religieuse* déjà détaillée dans le premier volume.

M. Joigny continue la description des ordres d'architecture antique (*Corinthien, Dorique*); il n'en esquisse cependant que les données principales, car, fidèle aux principes de cette encyclopédie qui cherche plutôt les larges études d'ensemble que les études éparpillées d'un véritable dictionnaire, il se propose de traiter complètement la question au mot *Ordres*; les lecteurs de l'encyclopédie ont pu voir sous quelle forme originale et vivante il l'avait déjà fait au mot *colonnes*. Du même auteur, l'étude des motifs d'architecture (*Corniche, Cymaise*), en s'appliquant plus spécialement aux époques caractéristiques.

L'architecture égyptienne est traitée avec le même soin par *M. Joigny* qui fait précéder l'étude particulière des monuments d'une concise et savante étude sur l'origine de cet art et son immutabilité.

M. H. Mayeux a bien voulu se charger, dans ce volume, des motifs secondaires d'architecture, de ces enjolivures charmantes qui parlent plus encore au cœur qu'à l'esprit (*Culot, Dais*). Particulièrement dans le dais, c'est le tempérament purement artistique qui guide l'architecte dans ses combinaisons empruntées à tous les rêves de l'imagination; sa fantaisie comme sa foi s'échappent de mille façons diverses suivant l'édifice qui les abrite, ou encore suivant le saint et la divinité auxquels il est consacré. Après les grandes masses qui imposent, le visiteur se sent plus doucement ému devant ces compositions capricieuses et variées où l'artiste a mis le meilleur de lui-même, son travail le plus personnel.

M. A. Gosset, au mot *Coupoles*, dans une étude pratique des plus intéressantes, examine leur origine en Perse où elles sont la caractéristique du style national, leur développement successif, un moment arrêté au moyen âge et repris bientôt comme une nécessité dans la couverture des grands espaces.

M. Charles Garnier, dans un article disert sur le temple d'Égine, qu'il connaît mieux que personne, nous montre ce que devaient être les édifices religieux, marque éternelle d'une civilisation qui nous attache et nous séduira toujours comme ayant produit les plus beaux monuments d'arts.

M. Rivoalen étend ses recherches consciencieuses sur deux sujets bien différents qu'il semble avoir épuisés complètement.

Au mot *Ecoles d'architecture*, il passe en revue les différents modes d'enseignement de l'architecture dans tous les pays; il conclut en pensant que l'organisation de l'école des Beaux-

Arts de Paris, malgré des critiques de détail, reste la meilleure école actuelle pour l'enseignement de l'art.

Quant à l'article *Ecuries*, c'est à lui seul une petite brochure où une foule de documents ont été consignés et classés; quels sujets variés ne comporte pas en effet l'établissement de ces habitations de chevaux trop souvent négligées : ventilation, hygiène, économie, etc. Tout s'y trouve, depuis l'écurie antique, les écuries immenses des grands seigneurs des deux derniers siècles, les haras actuels, les sociétés de roulage parisien, les petites écuries luxueuses modernes; et, avec cet ensemble, des croquis pratiques de tous les détails d'installation (attaches, basflancs, mangeoires, etc.)

M. Benouville passe en revue quelques-unes des *cryptes* les plus célèbres, montrant par des croquis et des plans dessinés par lui-même, la grande variété de ces substructions d'aspect trapu et monumental, qui ne semblent avoir pris réellement naissance qu'après la période romaine. Dans *Docks et entrepôts*, le même auteur parle des magasins des ports de nos grandes villes, insistant sur les docks anglais et leur législation commerciale.

MM. de Rochas et Espitallier, qui appartiennent à l'armée, continuent aux mots spéciaux (*Créneaux, Donjon, Embrasure*) l'étude autorisée qu'ils ont commencée dans les précédents volumes sur l'architecture militaire; tandis que *M. E. Rümmler* trace vivement et d'une façon nette le tableau des transformations des *monuments crématoires* qu'on cherche à remettre en honneur. Dans les *Écoles primaires*, du même auteur, on voit les principaux partis admis par l'administration, conformes à la loi scolaire, depuis les petites écoles communales où tout est réuni jusqu'au grandes écoles parisiennes et suburbaines.

Les biographies sont nombreuses dans ce fascicule; mais le surcroît de travail n'a pas effrayé *MM. Du Seigneur, L. Harvey, Ch. Lucas, A. Melani, H. Semper*, ces trois derniers pour l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. *M. Du Seigneur* avait le plus gros lot: ce fascicule compte plus de cinquante biographies d'architectes français, concises dans la forme, pleines d'érudition et de documents; citons parmi les principales: *De Brosse, De Cotte, De Gisors, De l'Orme, Duban, Duc*, etc.

Si le nombre des biographies étrangères est moins grand, chacune d'elles n'est pas traitée avec moins d'exactitude et de soin.

Nos lecteurs connaissent tous *M. H. Ravon*, secrétaire du comité de jurisprudence de la *Construction moderne*, qui, chaque semaine, répond par lettres ou par la voie du journal à ses nombreux correspondants; le cas qu'ils en font montre avec quel fruit on peut consulter l'*Encyclopédie de l'Architecture et de la Construction* où il est chargé de toute la partie de jurisprudence et de législation; nous trouvons dans le présent fascicule: *Cour de Cassation, Cours et courettes, Démolition, Devis, Domaine public, Eaux, Écoles*.

Quant à la partie théorique placée sous la surveillance plus intime du directeur, elle continue à passer en revue les différents appareils de stéréotomie: *Corne de vaches, Croupe, Cul-de-four, Descente*, etc., accompagnés d'études descriptives simples pour la compréhension générale des épures, *Coupe des pierres, Développement*, et de la description des matériaux (*Cuivre, Crépis*).

Les articles de pratique sont dans leur genre ce que sont

ceux de M. Ravon et traités presque toujours par des hommes spéciaux; tels les *Egouts* de M. Brique, ingénieur au service vicinal, *Distribution d'eau* de M. Borne, *Drainage, Couverture*, etc., etc.

Nous n'avons pu donner qu'un sommaire des articles de ce volume, sans pouvoir montrer ici le développement de chaque étude accompagnée de nombreux dessins dont les originaux sont de MM. Toussaint, Dargaud, Noé etc.

C. B.

LA BOURSE DU TRAVAIL

PLANCHES 51 ET 52

La Bourse du travail, créée par le conseil municipal de la ville de Paris, sera prochainement inaugurée, dans les nouveaux bâtiments en construction rue du Château-d'Eau n° 3.

Enclavée dans une série d'immeubles particuliers, près de la place de la République, avec façade sur la rue du Château-d'Eau, au débouché du boulevard Magenta et entrée secondaire sur la rue de Bondy, ce nouvel établissement occupe un emplacement de forme irrégulière d'une superficie de 1755 mètres.

Il comprend un sous-sol au rez-de-chaussée avec entresol partiel et cinq étages au-dessus.

Sa longueur est de 36^m30 à la face et sa profondeur de 40 mètres. Les services principaux sont groupés autour d'une cour centrale sur laquelle ils prennent jour; les irrégularités du périmètre sur murs mitoyens ont été mises à profit pour les services annexes; escaliers, dégagements, cabinets d'aisance, cours d'aération, etc.

Trois grandes portes extérieures donnent accès à un large vestibule desservant à droite le concierge avec bureau de renseignements, et à gauche un bureau de postes, télégraphe et téléphone.

On communique également de ce vestibule à la galerie qui correspond à tous les services du rez-de-chaussée ainsi qu'aux quatre escaliers du sous-sol et des étages.

Au centre se trouve la grande cour vitrée aménagée en salle principale de réunion, avec enceinte spéciale au fond pour le bureau et communication à la rue de Bondy.

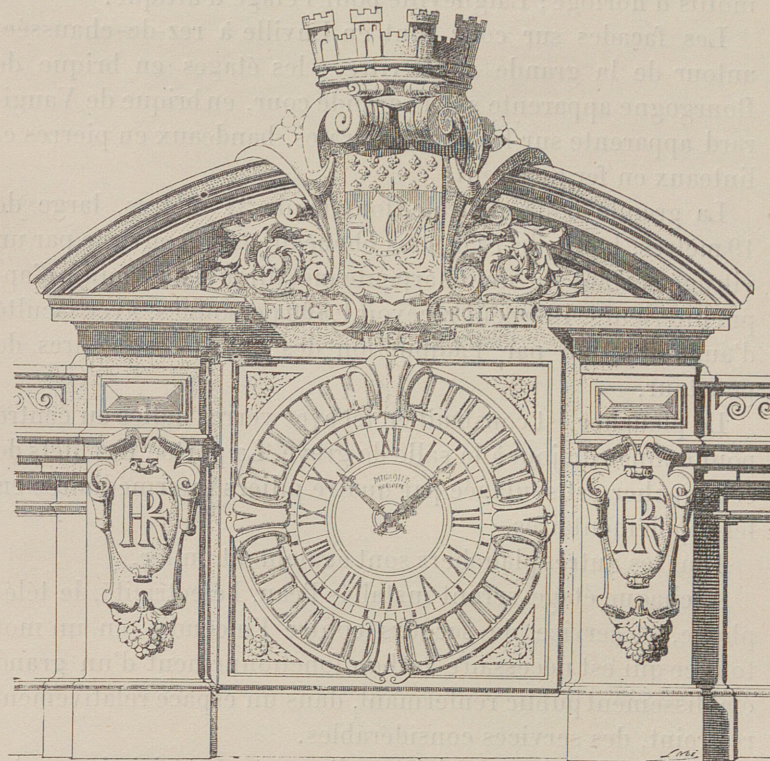
Latéralement deux autres salles de conférence et pièces d'attente ou de dégagement.

Toutes ces pièces sont disposées de façon à pouvoir être réunies à la grande salle pour les assemblées extraordinaires. A cet effet la partie haute des gradins correspond au sol du pourtour quand le milieu se trouve en contrebas d'un mètre, ce qui donne lieu à un double plancher formant autour de la cave couverte un vaste collecteur recevant les conduits de ventilation et de chauffage, ainsi que les diverses autres canalisations.

La distribution des autres parties de l'édifice, comprend :

Au sous-sol. — Les caves, emplacement de calorifères, appareils de ventilation et d'éclairage. Une grande salle de grève avec trois salles annexes, quatre groupes de cabinets d'aisance, vestibules, et galeries de dégagement de quatre escaliers.

Au premier étage. — En façade sur la rue du Château-d'Eau, une bibliothèque, salle de lecture et bureaux pour les inspecteurs du travail; dans le reste de l'étage une salle de commission, une salle de réunion avec vestibule d'attente; les ser-



Motif de l'horloge, à la Bourse du Travail.

vices d'administration et de statistique, une salle du comité, le secrétariat et ses bureaux.

Une large galerie ou couloir faisant le tour de la construction dessert tous les services et les met en communication les uns avec les autres.

Aux autres étages. — Quatre salles de réunion ou conférence, et 132 bureaux de sociétés, corporations ou chambres syndicales ouvrières.

Chaque étage est desservi par quatre escaliers et un couloir ou galerie de pourtour mettant toutes les pièces en communication: Il comprend tous ses services annexes: salles d'attente, groupe de cabinets, etc.

L'entresol n'existe qu'en façade sur la rue et contiendra les logements des concierges et employés préposés à la surveillance de l'établissement.

Les travaux, commencés au mois de novembre 1888, ont dû être conduits au début avec beaucoup de réserve, en raison des difficultés inhérentes au sol qui renferme une nappe d'eau assez considérable, espèce de rivière souterraine à niveau variable, et des nombreuses reprises en sous-œuvre des murs mitoyens peu ou pas fondés.

Le sol sur ce point de Paris comprend, jusqu'à 4^m30 en contrebas du niveau de la rue, des terrains de remblais, puis 1^m65 de vase verte, 0^m50 de sable et gravier verdâtre, 1 mètre de sable jaune fin bouillant et 3^m60 de gros gravier de sable.

Les constructions sont assises sur 90 puits variant de 1^m90 à 4^m90 de section, suivant le poids qu'ils ont à supporter, remplis en béton de cailloux et mortier de ciment de Portland, réunis entre eux par des arcs en meulière et même mortier.

Les murs et piles du sous-sol sont en meulière et brique de Bourgogne apparente pour la salle de grève et les salles annexes.

La façade sur la rue du Château-d'Eau est en pierres de taille; Comblanchien pour le socle; Ravière pour le rez-de-

chaussée; Charentenay pour les étages, compris corniche et motifs d'horloge; Laigneville pour l'étage d'attique.

Les façades sur cour sont en Euville à rez-de-chaussée, autour de la grande salle vitrée; les étages en brique de Bourgogne apparente sur la grande cour, en brique de Vaugirard apparente sur les cours latérales, bandeaux en pierres et linteaux en fer apparent.

La grande cour centrale, longue de 24 mètres, large de 19 mètres, haute de 7^m50 sous chéneau, est recouverte par un vitrage portant sur une charpente métallique sans points d'appui intérieurs. Elle peut recevoir 1,500 personnes, avec faculté d'augmentation par l'adjonction des salles secondaires de pourtour.

Le plancher est construit en fer avec verres dalles au centre pour donner du jour à la salle de grève. La portée des filets de ce plancher est soulagée par quatre piliers intermédiaires en fer supplémentaires.

Tous les autres planchers sont également en fer.

A chaque étage seront installés l'eau, l'électricité, le téléphone, le service de secours contre l'incendie, en un mot tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement d'un grand établissement public renfermant, dans un espace relativement restreint, des services considérables.

Outre la planche 51 qui donne l'aspect général de la façade, et la planche 52, les plans, le dessin ci-contre montre le motif d'horloge qui décore la façade principale sur le plan du Château-d'Eau, et qui a été modifié à l'exécution définitive.

Le terrain acheté par la Ville de Paris a coûté 1,010,000 fr. Les dépenses de construction s'élèveront à 1,920,000 francs; compris ventilation, chauffage, éclairage à l'électricité, services d'eau et de gaz, appareils de secours contre l'incendie, sonneries, téléphones, aménagement et ameublement complet; c'est-à-dire que l'établissement prêt à fonctionner aura entraîné pour la Ville une dépense totale de 2,930,000 francs.

C'est à M. Bouvard, l'architecte du pavillon central à l'Exposition universelle, qu'on doit cette solution pratique et économique où la dépense ne dépasse pas celle de nos grandes maisons à loyer, et cependant le caractère d'un édifice public est largement accusé.

Il est seulement à craindre que les discussions intérieures n'y gardent pas toujours la même allure calme et harmonieuse que la composition et l'ornementation de cette façade; celle-ci aura certainement fort bon air sur la place du Château-d'Eau.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Bail à loyer. — Menues réparations à la charge du locataire. — Interprétation.

Lorsqu'un bail à loyer stipule que le locataire devra supporter, indépendamment des réparations locatives, les menues réparations à faire pour la conservation de la propriété, cette clause ne s'applique qu'aux détériorations de peu d'importance résultant du temps et de la vétusté et non aux travaux dont la nécessité se fait sentir au bout d'une année de jouissance et qui ont pour but de remédier à des défauts qui existaient dans l'immeuble au moment de la prise de possession du locataire.

(Tribunal civil, Seine, 5^e chambre, 22 mai 1890: D., 19 juin 1890.)

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Jours. — Titre. — Responsabilité. — Propriétaire. — Architecte.

Dans le numéro du 10 mai 1890, p. 368, sous le titre servitude, vous avez bien répondu à ma demande; aujourd'hui encore, j'ai recours à votre bonne hospitalité.

D'accord sur le point de droit en général; mais dans le cas présent, l'expression « tels jours que bon lui semblera » conférerait-elle à G... le droit d'établir des vues directes sur la propriété de H..., comme il l'a fait?

Le mot « jours » est nettement défini par la loi et ne peut s'appliquer qu'à des ouvertures grillagées et à verres dormants percées à dix-neuf décimètres du plancher. Or, celles de G... ne sont pas à un décimètre du plancher et constituent des vues directes sur la propriété de H...

G... se défend sur l'extension donnée au mot *jours* par ce qui l'accompagne « tels ... que bon lui semblera »; H... prétend au contraire que ces derniers mots ne s'appliquent qu'au nombre des jours que G... a le droit d'établir et ne peuvent en aucun cas changer la signification précise du mot *jours*.

H... répond donc à G...: Vous avez certainement le droit d'avoir des jours, mais commencez par les mettre à 19 décimètres du plancher, et si mon toit est alors trop près et touche vos jours, je suis tout prêt à faire tous les changements nécessaires.

Je vous serais très obligé de me donner votre avis sur ce point spécial, et, si possible, des jugements déterminant bien la signification étroite et précise du mot *jours*; il s'agit d'intérêts importants.

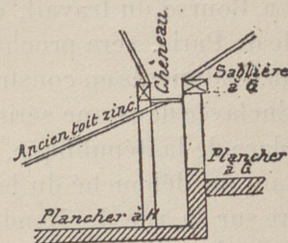
Le bouchement des jours en litige remonte à vingt ans et H..., en achetant la propriété et en faisant bâtir, n'avait aucune connaissance de la servitude en question; et de plus, le toit en zinc du bâtiment acheté par H... avait son sommet sous la sablière de celui de G...; les jours étaient donc bouchés au jour de l'achat.

Ci-joint un croquis rectificatif.

— Un de mes clients me consulte sur la question ci-après:

Il y a eu un incendie dans un établissement industriel, il l'a fait reconstruire, on n'a pas démonté la cheminée, laquelle était au point le plus intense du feu; cette cheminée avait déjà supporté un premier incendie, à la suite duquel on l'avait cerclée en fer, jusqu'à une certaine hauteur, et bouché les lézardes qui s'étaient produites; le premier incendie avait eu lieu, il y a vingt années. Au second incendie, l'architecte qui a dirigé les travaux a fait reboucher seulement les lézardes qui s'étaient ouvertes et n'a pas augmenté le cerclage.

Or, il y a six mois, cette cheminée s'est écroulée un jour de grand vent, elle est tombée sur le bâtiment et des ouvriers ont été blessés assez grièvement; cinq ont été mis à l'hôpital, deux en sont sortis, mais les trois autres y sont encore, et ne sont pas près d'en sortir; un a subi l'amputation d'une jambe, et on devra probablement lui couper l'autre d'ici peu; ces trois hommes seront impropres à tout travail et ils ont à subvenir aux besoins de leurs femmes et enfants.



Ils ont intenté un procès au propriétaire de l'immeuble, et lui demandent 80,000 francs de dommages-intérêts. Aujourd'hui, il prétend rendre son architecte responsable, en ce sens qu'il l'a laissé libre de faire tous les travaux et que c'était à lui, homme de métier, de savoir si la cheminée était encore assez solide; le raisonnement de mon client me paraît judicieux.

Réponse. — 1° La question n'est pas de savoir, dans l'espèce, s'il s'agit des jours prévus aux articles 676 et 677 du Code civil, mais bien s'il s'agit d'une servitude.

Si le droit de G..., en effet, n'était que celui conféré par les articles 676 et 677 du Code civil, H... pourrait demander le bouchement de ces jours en acquérant la mitoyenneté du mur dans lequel ils sont ouverts. La question serait donc résolue. Mais s'il s'agit au contraire d'une servitude, G... a le droit de conserver ses jours en vertu de son titre.

Cependant, en raison des termes qui nous ont été signalés, et qui nous paraissent être ceux de l'acte de H..., on pourrait en inférer que ces jours doivent être dans les conditions absolues des jours de souffrance, prévues aux articles 676 et 677; l'appui de ces jours, du côté de G..., devrait être évidemment élevé à la hauteur de 1^m90.

Mais tel ne nous paraît pas être le cas. Notre réponse du 10 mai dernier subsiste donc entièrement.

2° De ce qu'un propriétaire charge son architecte de la réparation ou de l'entretien de ses bâtiments, il ne résulte pas un contrat d'assurance en faveur du propriétaire, pour les dommages causés par la ruine du bâtiment, du fait d'un défaut d'entretien ou d'un vice de construction, c'est-à-dire que le propriétaire n'est nullement couvert par son architecte de la responsabilité inscrite dans l'article 1386 du Code civil.

Entre le propriétaire et l'architecte s'établit un contrat de louage. Si l'architecte est en faute et que cette faute ait des conséquences dommageables pour le propriétaire, l'architecte est responsable. Mais il faut, pour que la responsabilité soit acquise en faveur du propriétaire contre l'architecte, que la faute soit prouvée.

Dans l'espèce qui nous est soumise, l'architecte ignorait peut-être le premier incendie qui a eu lieu, il y a vingt ans; ce n'est d'ailleurs pas lui qui a construit la cheminée. Si les parties dégradées ont été convenablement réparées, nous ne voyons pas encore qu'il y ait faute du côté de l'architecte.

Enfin, si la cheminée était stable, nous ne voyons pas non plus la nécessité qu'il y avait d'augmenter le cerclage en fer.

L'accident nous paraît être dû à un cas de force majeure, c'est-à-dire au grand vent dont parle notre correspondant.

Evidemment, la cheminée devait être construite pour résister à la poussée des vents; ainsi les tempêtes, les gelées, les inondations et les autres événements causés par les intempéries des saisons, ne sont pas des cas de force majeure à proprement parler, quelque irréguliers qu'ils soient, si les parties ont pu s'y attendre (Laurent, C. civ. t. 16, n° 257, Troplong, *du Louage*, n° 204); mais la jurisprudence est unanime pour leur attribuer ce caractère, quand, par leur intensité et leur force excessive, ils sortent de la marche accoutumée de la nature.

Nous ne saurions donc trouver, dans le fait seul de la réparation de la cheminée par l'architecte, une cause de responsabilité contre ce dernier. La responsabilité dans l'espèce, sauf preuves contraires, nous paraît incomber au propriétaire, conformément aux termes de l'article 1386 du Code civil.

Responsabilité.

Une assemblée issue du suffrage universel a pendant quatre ans stigmatisé architectes et entrepreneurs au sujet de gros dépassements, de malfaçons et de vices de construction. Une expertise très sérieuse a abouti presque entièrement dans le sens des critiques de cette assemblée. Et maintenant un vent nouveau souffle (sans qu'il soit besoin d'en dire davantage), si bien que cette assemblée est prête à payer sans tenir compte aucunement du passé et en exonérant les architectes et entrepreneurs de la responsabilité édictée par l'article 1792 du code civil. Ceci serait écrit. Cette assemblée a-t-elle ce droit? Si oui, sur quoi appuyer ce droit? Quant à mon simple bon sens, il dit que l'article 1792 doit être respecté par tout le monde et surtout par une assemblée issue du suffrage universel, laquelle doit montrer le bon exemple.

Réponse. — Sans vouloir sortir le moins du monde du cadre qui nous est réservé, qu'il nous soit permis de dire que le suffrage universel est parfois aveugle, le cas qui nous est signalé le prouve une fois de plus.

Dans l'espèce qui nous est soumise, les élus du suffrage universel adorent aujourd'hui ce qu'hier ils avaient l'intention de brûler; la moralité qui se dégage de ces faits, si elle est très claire, est aussi bien triste; mais qu'y faire?

S'il s'agit d'un conseil municipal, que les notables s'assemblent et soumettent un mémoire explicatif à l'autorité supérieure. Là est le seul recours, car en somme s'il plaît à un mandant de trouver bien ce qui est mal, tant mieux pour les mandataires, le mandant en souffrant seul.

Le mandant dans la commune, c'est le maire et son conseil;

Mais ce mandant est lui-même mandataire, et ses commettants, c'est-à-dire les électeurs, peuvent en appeler à l'autorité supérieure toutes les fois que des faits d'une gravité exceptionnelle mettent en danger l'intérêt communal.

Haie. — Déblai d'un côté.

Paul possède une propriété séparée de son voisin Georges par une haie... Georges par tracasserie vient de faire creuser chez lui un fossé qui a mis à nu les racines de ladite haie; la haie crève.

Est-ce le droit de Georges?

Si non, quelle procédure faut-il suivre pour arriver à une solution?

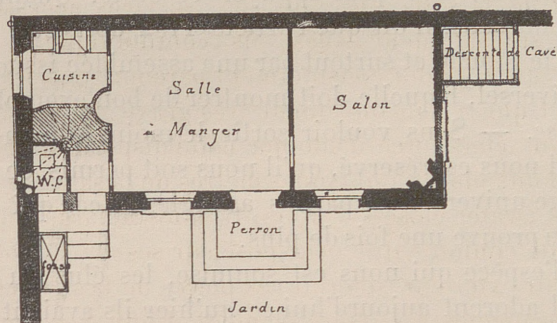
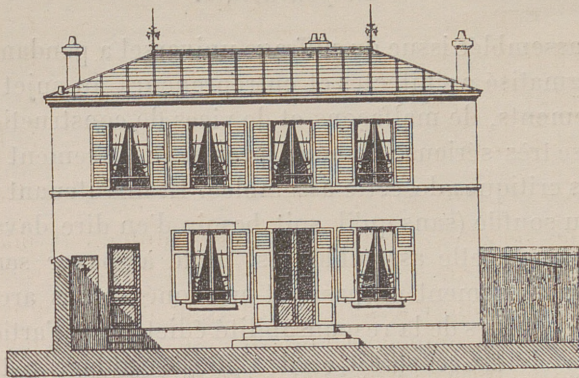
Cette haie a du être plantée à 0^m50 de la ligne mitoyenne, ce dont je vais m'assurer. Elle existe depuis 22 ans.

Réponse. — Le cas de Georges tombe sous l'application de l'article 1382 du Code civil. Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

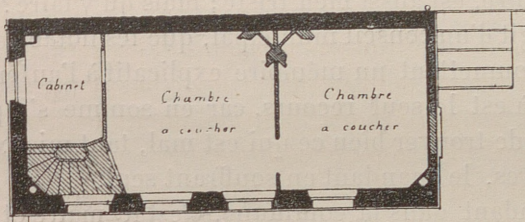
Georges a évidemment le droit de déblayer son terrain si bon lui semble. Il a le droit de couper les racines qui avancent sur son héritage (Art. 673, loi du 20 août 1881), mais il doit supporter la terrasse du terrain supérieur qui tombe sur son fonds, du fait du déblai.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,
Henri RAVON, *architecte.*

Etat ancien.

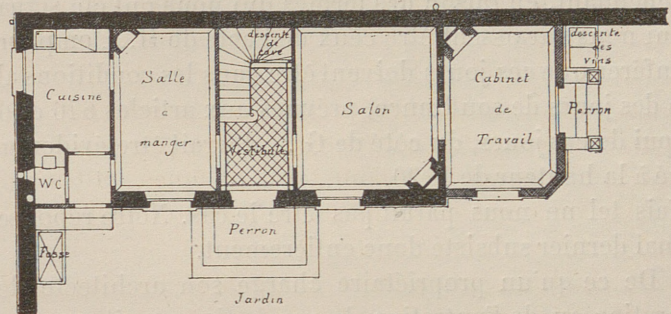
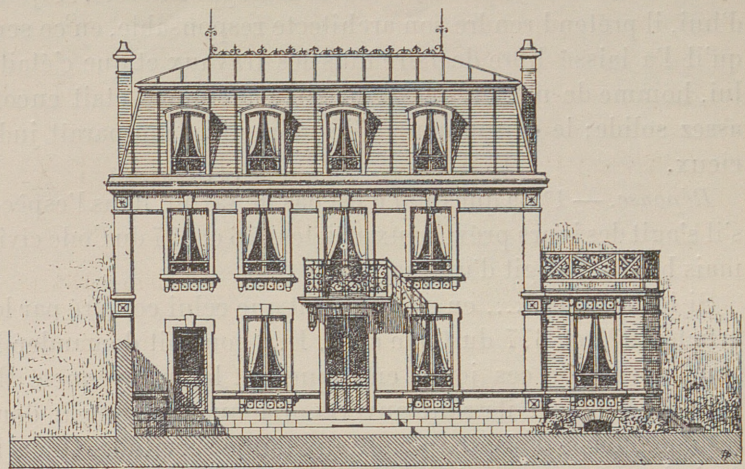


Rez-de-chaussée.

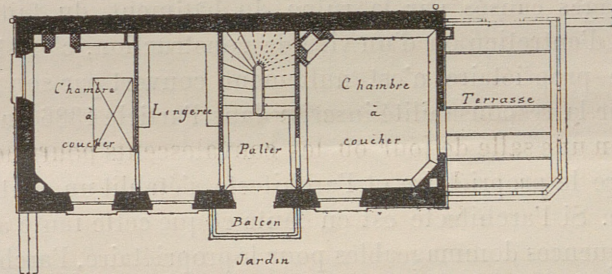


1^{er} étage.

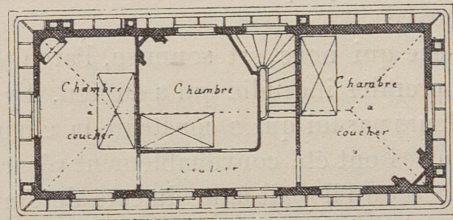
Etat actuel.



Rez-de-chaussée.



1^{er} étage.



2^e étage.

TRANSFORMATION

ET EXHAUSSEMENT D'UNE MAISON HABITÉE

Le problème à résoudre était le suivant : étant donnée une maison quelconque, sans aspect, mal distribuée, avec cuisine trop petite, escalier dans un coin, etc., — la transformer d'une façon presque complète, en une sorte de *petit hôtel bourgeois*, en y créant un escalier avec vestibule au centre, creusant des caves, agrandissant la cuisine ; ajouter au rez-de-chaussée une pièce avec terrasse, perron, etc. Au premier étage ajouter un balcon avec une distribution toute différente, et enfin exhausser d'un étage. Pendant la transformation qui a duré une quarantaine de jour, la maison n'a pas cessé d'être habitée par une famille de huit personnes, le père, la mère et six enfants.

Nos dessins montrent mieux d'ailleurs que tout commentaire, la transformation presque radicale que M. C. Chevalier, architecte, a su effectuer en aussi peu de temps, la dépense a d'ailleurs été relativement minime.

Les figures 1, 2 et 3 montrent, l'élévation avant travaux, ainsi que les plans du rez-de-chaussée et de l'étage.

Les figures 2, 3, 4, 5 montrent après travaux, l'élévation, le plan du rez-de-chaussée complètement transformé, le plan du premier étage qui a reçu aussi des modifications importantes, enfin le plan du deuxième étage ajouté en exhaussement à ladite maison.

Voici le bilan de ces différents ouvrages :

a) Maçonnerie et fumisterie, M. Fondanaiche.	5,792 fr. 56
b) Charpente et menuiserie, M. Menaut . . .	5,266 61
c) Serrurerie (sous-traitant)	955 94
d) Couverture M. Beaupain	2,662 43
e) Peinture et vitrerie (sous-traitant). . . .	643 79

Achats divers par le propriétaire :

Céramique	184 »
Grille d'entrée, balcon	589 27
Ensemble	16,094 60
Honoraires 7 % (hors Paris)	1,126 60
	<hr/> 17,221 fr. 20

Déduisant un rabais moyen, sur 15,321 fr. 33, de 20 % sur a, b, c, d, e.

Déboursé net.	12,257	10
	184	»
	589	27
	4,426	60
Total de la dépense	14,457	97

CONSTRUCTION DES HOPITAUX ET DES HOSPICES

ANNEXES DES SALLES DE MALADES. — (*Voyez page 454*)

Nous avons, dans les articles précédents, donné quelques renseignements sur la construction et sur les dimensions des salles de malades. Il faut que chaque salle soit complétée par un certain nombre de pièces destinées à l'installation des services accessoires,

Le rapport de M. Rochard prévoyait, à l'entrée du pavillon, deux chambres de 3 mètres sur 4 mètres destinées l'une au médecin et l'autre à l'infirmerie. Ces deux pièces devaient servir à ranger quelques médicaments et le petit matériel de la salle. On pourrait se servir d'une de ces pièces pour isoler un malade agité ou bien pour faire quelques petites opérations. A l'autre extrémité de la salle il faut installer deux water-closets à siphon et à chasse d'eau, un urinoir, des lavabos, etc. Enfin, une pièce d'environ 3 mètres sur 4 mètres sert d'office et de tisanerie : il faut avoir dans cette pièce un appareil donnant rapidement une quantité d'eau chaude suffisante pour un bain. La baignoire est montée sur roues, de manière à ce qu'il soit facile de la rouler auprès du lit des malades qu'on ne peut guère transporter.

Il serait à désirer que l'on ait également à proximité du pavillon une salle de jour où les convalescents pourraient se remuer et prendre leur repas. Dès qu'un malade est à peu près guéri, il y a le plus grand intérêt à lui faire quitter la salle commune pendant le plus grand nombre d'heures possible par jour; il faut pourtant qu'il reste à proximité des médecins et des infirmiers qui l'ont soigné et qui continuent leur traitement jusqu'à son entière guérison. On peut, il est vrai, envoyer les convalescents dans la grande galerie de service qui relie tous les pavillons; mais il y a avantage à affecter aux malades de chaque salle un local spécial où il est plus facile de les surveiller.

Enfin, dans certains hôpitaux on construit à proximité de chaque salle trois ou quatre chambres à un lit pouvant servir soit aux malades payants soit aux sujets qui sont atteints d'une affection particulièrement grave.

L'ensemble des annexes immédiates de la salle de malades occupe une surface importante que l'on peut évaluer à la moitié ou aux trois quarts de la surface de la salle. C'est une proportion très importante qu'on ne peut songer à réduire beaucoup car il est indispensable que chaque pavillon, placé sous l'autorité directe d'un médecin, comprenne tous les services nécessaires aux malades.

On ne peut confondre ces annexes avec les services généraux ou centraux qui desservent tout l'hôpital.

L'emplacement à attribuer en place à chacune des annexes de la salle doit être choisi avec le plus grand soin. Il ne s'agit pas seulement de la facilité du service et du prix de revient du pavillon; il faut en même temps tenir compte des conditions sanitaires de la salle et la situation des petits services exerce sur ces conditions une très grande influence.

Dans les croquis qui accompagnent le rapport de M. Ro-

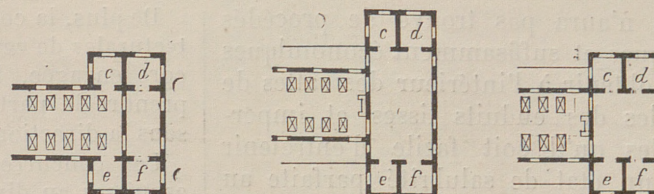


Fig. 13.

Fig. 14.

Fig. 15.

chard, les services accessoires sont simplement placés aux deux extrémités de la salle (V. les fig. 11 et 12, p. 455). Cette disposition s'oppose à la ventilation de la salle dans le sens longitudinal et empêche d'ouvrir dans chaque pignon de larges baies vitrées qui contribueraient à rendre moins triste le séjour de la salle. De plus, les services accessoires ne sont pas suffisamment isolés; ils communiquent avec la salle par un corridor constamment parcouru par les gens de service et qui a l'inconvénient très grave de canaliser l'air vicié. Si on était forcé d'adopter cette disposition, il faudrait tout au moins placer à quelques mètres de la salle les services sanitaires (water-closets vidoirs, trémies à large sole, etc.).

Un petit couloir vitré et exposé sur ses deux faces à l'action de l'air extérieur isolerait ces pièces de la salle et contribuerait beaucoup à l'assainissement. Enfin les dispositions représentées par les figures 11 et 12 donnent des murs de refend exposés sur leurs deux faces aux émanations de l'air vicié. Le mur se sature de miasmes et de germes, et il peut devenir un danger pour la salubrité de la salle.

En effet, les matériaux habituellement employés dans la construction des hôpitaux (moellons, briques, pierres de taille), sont poreux et se laissent facilement traverser par l'air. On connaît les expériences classiques de Petenkoff sur ce sujet; on pourrait les répéter en prenant un caisson en tôle et en construisant à l'intérieur de ce caisson un mur en brique le divisant en deux parties; on soigne tout particulièrement la jonction entre la maçonnerie et les parois en tôle, en y refoulant du mastic ou du ciment; on ferme la caisse en tôle et on s'assure qu'elle est étanche. Les deux cubes ainsi obtenus ont donc chacun cinq faces imperméables à l'air, et la sixième face commune aux deux cubes est formée par un mur de briques rejointoyées par les procédés ordinaires. On perce un trou dans chaque cube et on souffle par l'un de ces trous: l'air traverse la maçonnerie et sort par le second trou avec une vitesse suffisante pour éteindre une bougie.

Il résulte de ces expériences que l'air vicié d'une annexe de salle de malades peut pénétrer à l'intérieur des murs et les traverser en y laissant la plus grande partie des impuretés qu'il contient. Quand le mur est exposé à l'air pur sur l'autre face, on constate que ce dépôt ne pénètre pas dans l'épaisseur de la maçonnerie et qu'il suffit de lavages superficiels pratiqués régulièrement pour maintenir le mur en bon état. Mais quand on démolit un vieux mur qui a été exposé par ses deux faces à des émanations particulièrement viciées on constate qu'il est souillé dans toute son épaisseur.

Dans tout pavillon d'hôpital il faut désirer la réduction au minimum des surfaces internes ou d'infection et porter au maximum les surfaces d'aération en contact avec l'air extérieur. Il ne faudrait évidemment pas exagérer ce principe et vouloir l'appliquer aux murs qui séparent deux pièces largement aérées et ne recevant pas d'émanations viciées mais dans la construction des hôpitaux, il faut rechercher les moyens d'aérer chaque mur par une de ses faces, tant

qu'on n'aura pas trouvé de procédés pratiques et suffisamment économiques pour obtenir à l'intérieur des salles de malades des enduits lisses et imperméables qu'il soit facile d'entretenir dans un état de salubrité parfaite au moyen de quelques lavages antiseptiques.

Les figures 13, 14 et 15 représentent quelques autres dispositions que l'on peut adopter pour les petits services; chacun de ses dessins ne donne qu'un des pignons de la salle, la disposition étant semblable aux deux extrémités, dans chacun des cas.

Dans la figure 13, les annexes sont simplement accolées sur chacune des façades de la salle et elles les dépassent de quelques mètres dans le sens de la longueur: cette disposition permet de disposer des pignons de la salle pour l'éclairage et la ventilation, on peut même installer devant l'un des pignons une terrasse ou une vérendah destinée aux malades convalescents. Les malades à isoler seront placés dans les petites salles voisines de l'autre pignon. Enfin l'aération des matériaux sera suffisante si on a soin d'isoler les services sanitaires par un couloir aéré à ses deux extrémités.

La disposition représentée par la figure 14 augmente l'isolement des petits services. Mais chaque groupe de petits services dépasse de beaucoup le pignon et nuit à l'aération extérieure en créant des angles où ne pénètrent pas les courants aériens.

Dans la figure 15 les annexes sont complètement isolées, le service devient difficile et la dépense de construction augmente.

La disposition la plus souvent adoptée est celle qui est représentée par la figure 13. On la modifie quelquefois par économie en accolant complètement les petits services à la salle de malade, de manière à ce que les pavillons d'angle viennent à l'alignement du pignon du bâtiment principal.

(A suivre).

L. BORNE.

CONCOURS

VILLE DE SAINT-DENIS

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Résultats: 1^{er} prix, MM. Vaurabourg et Boisset (*Ambo*); 2^e prix, MM. Latour et Théodore Debut (*Labore*); 3^e prix, M. Georges Guyon (deux nids); puis trois mentions aux projets portant pour devises: *struggle for life, Sic, Saida*.

VILLE DE PARIS

Un concours est ouvert entre tous les artistes français pour la décoration artistique de la galerie Lobau, comprenant quinze travées de voûte et deux berceaux de loggia. Prix alloué (tous frais compris): 120,000 fr.

Toute liberté est laissée dans le choix de la composition.

De plus, la coloration des parties architecturales de cette galerie n'étant pas encore engagée, les projets devront comprendre la partie ornementale à exécuter sous la direction des architectes.

Les concurrents devront produire des esquisses au dixième d'exécution pour les ensembles, sauf à les expliquer si le caractère de la composition l'exige, par des esquisses au cinquième pour les détails. Chaque esquisse sera signée de son auteur.

Lesdites esquisses devront être déposées contre récépissé, le 14 octobre 1890, de midi à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, salon du premier étage, ou dans tout autre lieu que l'administration fera connaître.

Le jugement des esquisses sera rendu, au plus tard, le dixième jour de l'exposition publique qui commencera le 19 octobre 1890.

L'artiste qui, dans le concours de deuxième degré, réunira les suffrages du jury, sera chargé de l'exécution définitive. Les autres, classés suivant le mérite de leurs œuvres, recevront:

Le premier, une prime de 4,000 francs; le second, une prime de 3,000 francs. Il sera donné à chaque concurrent un délai de trois mois pour la production de son travail au deuxième degré.

Le jugement, définitif aura lieu dans le courant de février 1891.

Le jugement, quel qu'il soit, devra être motivé dans un rapport rendu public.

S'adresser pour tous renseignements, à l'Hôtel-de-Ville; service des Beaux-Arts.

VILLE DE DAX

Société d'études pour l'établissement de bains salés et d'eaux vives. — (V. p. 528). — S'adresser à M. le président de la Société, à l'Hôtel de Ville de Dax.

NOUVELLES PARIS

Une exposition à Moscou, en 1891. — Récemment a eu lieu, à l'Hôtel Continental, une grande réunion exclusivement composée des industriels qui ont fait partie du jury ou ont obtenu les plus hautes récompenses dans les diverses classes de l'Exposition de 1889.

Cette réunion était provoquée par une commission dont les membres sont: MM. Teisserenc de Bort, Dietz-Monnin et Poirrier, sénateurs; Flourens et Prévot, députés; Guillottin, président du tribunal de commerce de la Seine, Aimé Girard et David Dautresme.

La réunion avait pour but d'examiner les conditions dans lesquelles une exposition française pourrait être organisée à Moscou en 1891.

L'assemblée a déclaré, à l'unanimité des cent cinquante membres présents, que tous étaient disposés à envoyer leurs produits à Moscou et à se constituer en comités pour réunir dans chaque classe les exposants de leur industrie.

La commission a été invitée à poursuivre l'organisation de l'entreprise et deviendra,

si les dernières difficultés techniques peuvent être surmontées, la commission de contrôle et de finances de la future exposition.

Grès français de Pouilly-sur-Saône. — Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs de l'importante transformation que vient de subir la Compagnie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône, anciennement Jacob frères et Cie, et actuellement E. Jacob et Cie; transformation qui lui permet d'augmenter dans des proportions considérables la production de ses usines et par conséquent ses débouchés.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans notre chronique relative à l'Exposition universelle de 1889, de signaler le remarquable pavillon que cette maison avait installé à l'Esplanade des Invalides, en façade du Palais de l'hygiène, et d'insister sur le développement en France de l'industrie des grès sanitaires vernissés et émaillés, jusqu'alors à peu près uniquement monopolisée entre les mains des Anglais et des Belges. C'est donc définitivement chez nous la réussite d'une nouvelle industrie nationale. Nous reviendrons sans doute, dans un travail spécial que nous avons l'intention d'entreprendre, sur l'industrie des grès sanitaires et en particulier sur les usines de Pouilly-sur-Saône. En attendant, félicitons MM. E. Jacob et Cie de leur hardiesse, de leur ténacité et de leurs succès que le diplôme d'honneur à l'Exposition d'hygiène de Toulon vient encore d'accentuer.

Ecole d'ameublement. — Un concours pour la nomination d'un professeur de sculpture à l'école municipale professionnelle d'ameublement, aura lieu le 30 août courant, à l'école, rue de Reuilly, 25.

Les candidats trouveront à l'école, tous les jours, de 9 heures à 11 heures, les renseignements qui peuvent les intéresser.

La gare de la place Médicis. — Il y a quelques mois, le projet de prolongement de la ligne de Sceaux jusqu'au carrefour Médicis soulevait les protestations des astronomes de l'Observatoire, qui redoutaient la trépidation occasionnée par le passage des trains à cent cinquante mètres d'appareils de précision très délicats.

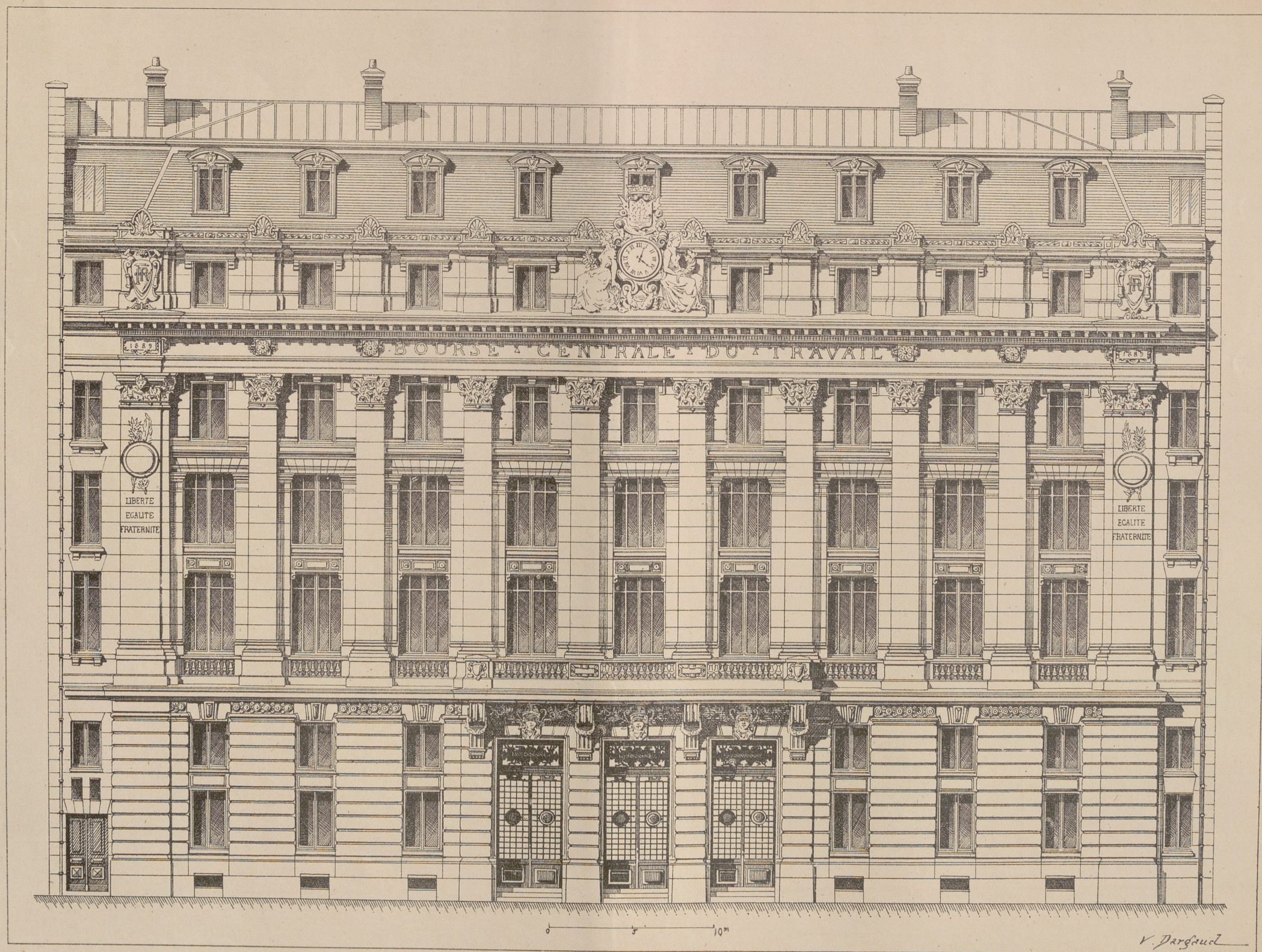
Il a été question depuis d'employer une voie de forte épaisseur, construite avec des rails très pesants. Aucune perturbation n'aurait pu se produire, les vibrations devenant à peu près nulles et moins sensibles certainement que le tapage mené à tout instant par les tramways et les omnibus qui passent sous les murs de l'Observatoire.

Il est du reste impossible de reporter la ligne à trois cents mètres de distance, comme le demandent les protestataires, et de créer, dans un quartier devenu très peuplé, une zone d'isolement de quatre à cinq cents mètres autour d'un établissement scientifique.

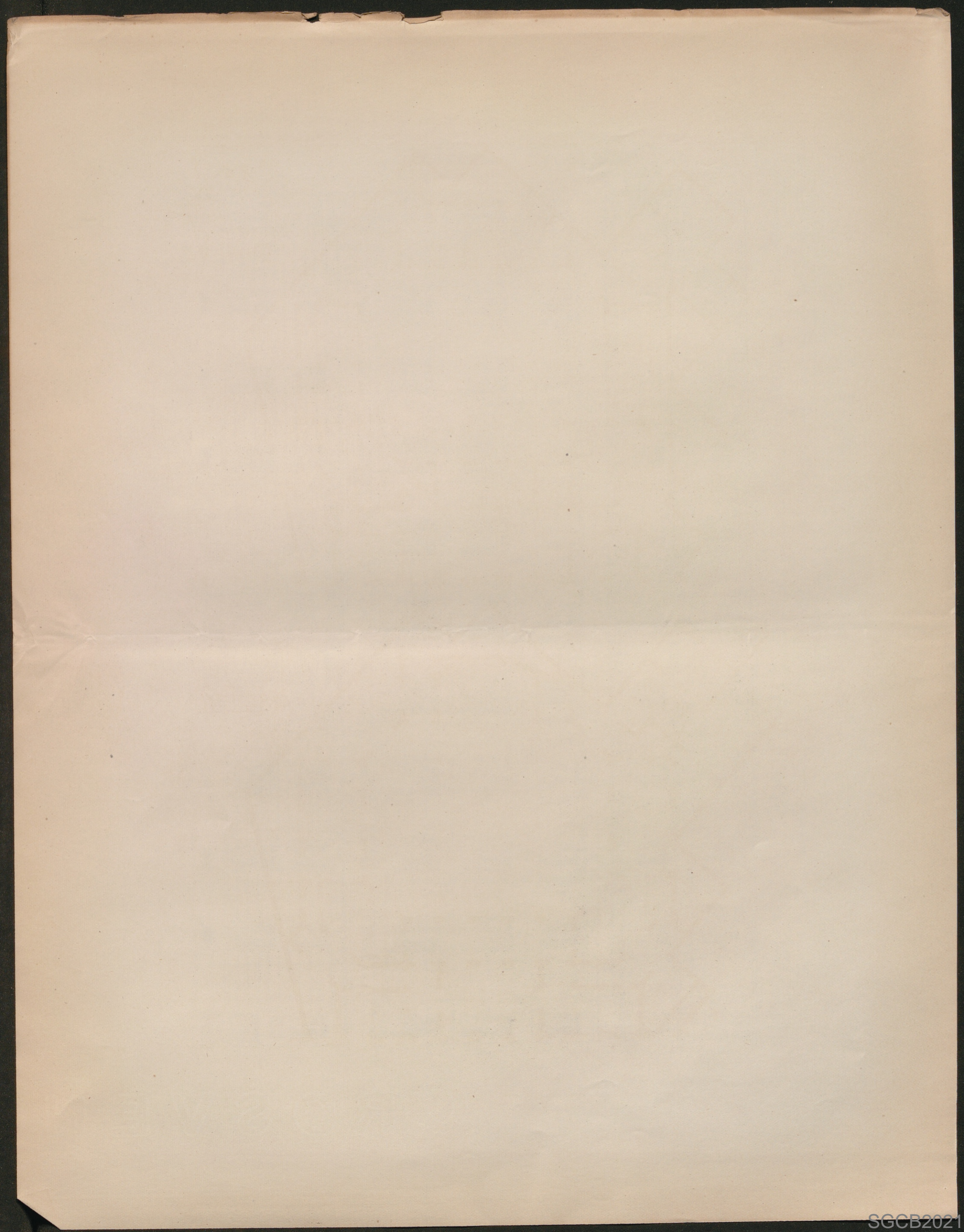
Rappelons qu'il a du reste été question de transporter aux environs de Paris l'Observatoire, ou tout au moins ceux des appareils qui réclament une stabilité absolue pour les observations.

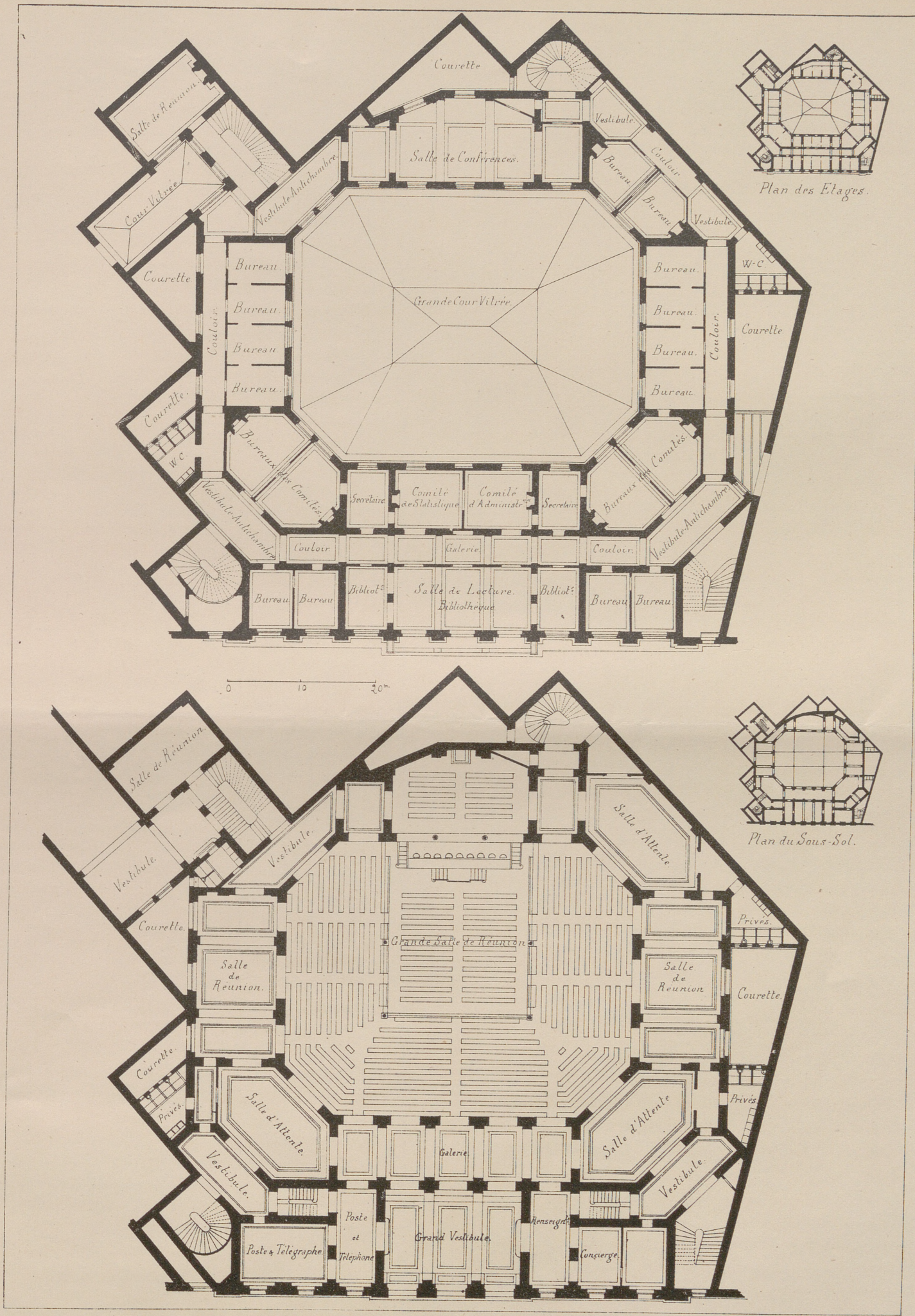
Le Gérant: P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

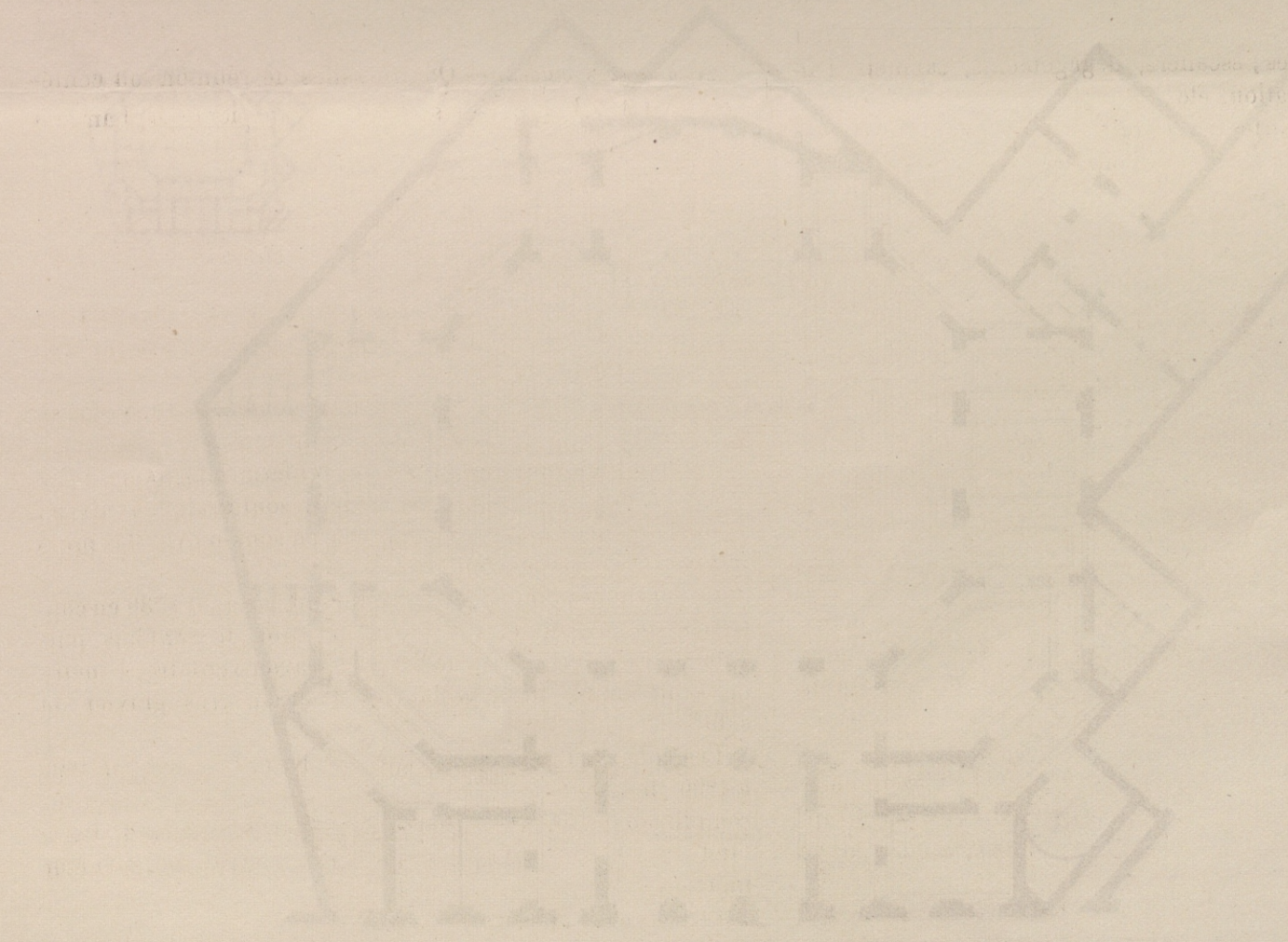
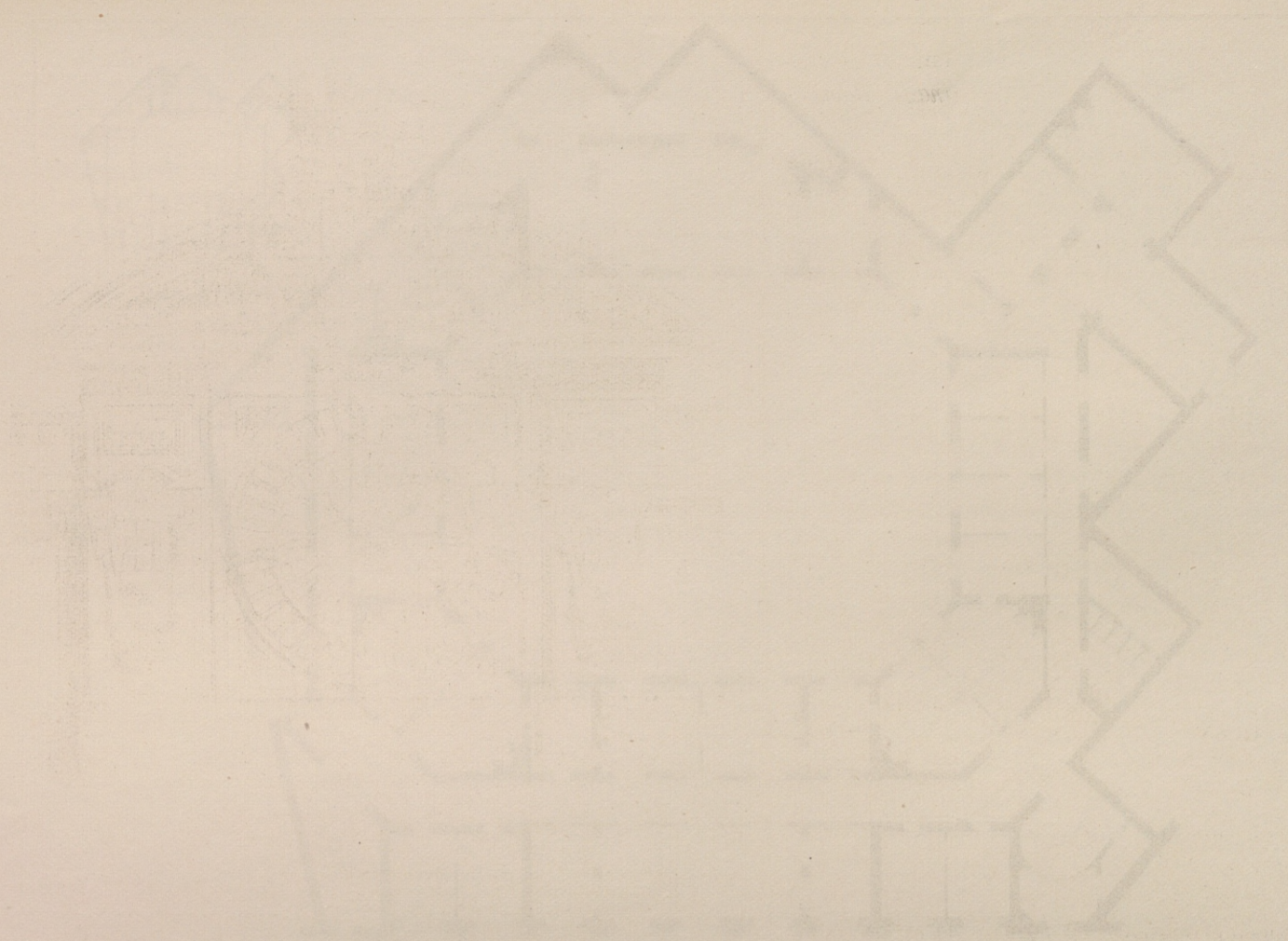


BOURSE DU TRAVAIL A PARIS - ARCHITECTE: M. BOUVARD





BOURSE DU TRAVAIL A PARIS - ARCHITECTE: M. BOUVARD



PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés
au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 2 au 9 août 1890

SUCRES		BLANC N° 3		ROUX, BASN 82°		ROUX ACQUITTÉS		STOCK		RAFFINÉS			
1890		les 100 k. nets		les 100 k. nets		BASE 83° les 100 k. nets		DES SUCRES INDIGÈNES A PARIS		BONNE SORTE les 100 k. nets		BELLE SORTE les 100 k. nets	
Lundi..	4 août ..	38 25 à	34 .. à 34 50	..	86 75 à 87 25	..	47.478	..	106	107
Mardi..	5 — ..	39 25 à	34 50 35	87 25 87 75	..	45.043	..	106	107 50	..
Mercredi	6 — ..	38 50 à 38 75	..	34 25	87 .. 87 25	..	45 031	..	106	108
Jeudi..	7 — ..	38 50 à 38 25	..	34 25 34 50	..	87 .. 87 25	..	43.022	..	107	108
Vendredi	8 — ..	38 50 à 38 75	..	34 50 34 75	..	87 .. 87 25	..	42.479	..	107	108
Samedi..	9 — ..	39 .. à 39 25	..	34 75	87 50	42.102	..	107	108
Cote moyenne de la semaine		38 708	..	34 50	..	87 270	..	5	..	5	..	5	..

HUILES		COLZA D'EUROPE		LIN BRUTE		ESPRITS FINS		COTE OFFICIELLE		STOCK	
(les 100 kilogrammes hors barrière.)		BRUT TOUTS FUTS		ÉPURÉ EN TONN.		1 ^{re} qualité, 90°		l'hectolitre		DE PARIS	
1890		les 100 k.		les 100 k.		non logé, ent. Paris.		1890		pipes	
Lundi...	4 août ..	64 75	..	71 75	..	56 ..	Lundi..	4 août	36 .. à	12.875
Mardi...	5 — ..	64 25	..	74 25	..	56 ..	Mardi..	5 —	36	12.825
Mercredi	6 — ..	64 25	..	74 25	..	56 ..	Mercredi	6 —	35 75	..	12.750
Jeudi...	7 — ..	64 25	..	74 25	..	56 ..	Jeudi..	7 —	35 75	..	12.750
Vendredi	8 — ..	64 50	..	74 50	..	56 ..	Vendredi	8 —	35 75	..	12.700
Samedi..	9 — ..	64 50	..	74 50	..	56 ..	Samedi..	9 —	35 75	..	12.700

COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX		Ach. Vend.	
Paris, le 11 août 1890.		fr. c. fr. c.	
Lingo's or, très fin, le kil. 3,434 fr. 44 à 1000/1000.....	pair.	2
Arg. fin, le kil. 248.89 à 1,000/1000, perte
Argent fin à Londres.....
Quadruples espagnols.....	80 50	80 70	..
— colomb. et mex.....	80 50	80 70	..
Piastres mexicaines.....	3 70	3 95	..
Souverains anglais.....	25 18	25 25	..
Banknotes.....	25 30	25 33	..
Aigles des États-Unis.....	25 60	25 80	..
Guillaume (20 marks).....	24 50	24 60	..
Impériales (Russie).....	20 50	20 60	..
Couronnes de Suède.....	27 50	27 60	..
Duc. d'Autr. k. 3,388 83.....	pair.
Piastres.....	43 3/4
Lires italiennes.....	4/8	0/0	..

BILLETS DE BANQUE			
Anglais.....
Allemands.....	1 23
Autrichiens.....	1 99
Russes.....	2 46
Hollandais.....	2 08
Belges 3 0/0.....	3 ..	0/00	..
Suédois.....	1 36	0/0	..
Américains.....	5 10
Italiens.....	1/2	0/0	..
Suisses.....	1/2	0/0	..

Le comptoir LYON-ALEMAND achète ainsi qu'il suit les matières précieuses:			
MATIÈRES D'OR			
Vieux Paris.....	280
Boîtes montres et tabatières.....	250
Or plein.....	242 à 245
Or creux.....	235 à 240
Jaseron.....	235
MATIÈRES D'ARGENT			
Vieux Paris.....
Cq.....
Nouveau.....
98 Titre.....
Platine.....	le gramme	2
Lingots d'or.....	..	pair	..
Lingots d'argent doré, perte.....
Piastres du Chili et Pérou.....

FARINES (Cours des 12 marques à 159 kil. bruts)				
		1890	1889	1888
Lundi..	4	58 50 à 58 75	.. à ..	56 50 à 56 75
Mardi..	5	58 50 58 75	54 .. 54 25
Mercredi	6	58 50 ..	54 .. 54 25	57 75 58 ..
Jeudi..	7	58 50 58 75	54 50 ..	58 .. 57 75
Vendredi	8	58 75 ..	54 75 54 ..	57 75 ..
Samedi..	9	58 75 59 ..	54 ..	57 50 ..

SUIFS (Prix aux 100 kilos.)			
Suif (boucherie de Paris) 43° 4/2 en gains.	60 75
Suif fondu 44° enfuté, de toutes provenances.	61 ..
Acide stéar. rue de saponification.....	95 ..	à
Acide stéarique de distillation.....	90 ..	à 95
— oléique de saponification.....	57 ..	à
— de distillation.....	52 ..	à
Glycérine brute 25° de saponification.....	82 50	à

MÉTAUX — 9 août					
A l'ACQUITTÉ, les 100 kilos.		1890	Cours de la sem. précé.	Cours de la sem. corres.	
				de 1889	de 1888
Cuivre, Chili en barres, premières marques liv. Havre	..	137 50	136 25	142 50	240 ..
Cuivre Chili en barres, marque ordinaire liv. Havre.	..	132 50	131 25	107 50	205 ..
Cuivre en lingots et plaques.	..	160 ..	158 75	146 25	190 ..
— Best Selected.....	..	163 ..	163 75	148 75	195 ..
— Mineral de Corocoro, les 100 kil. cuivre contenu	145 ..	175 ..
Etain Banka liv. Hav. ou Par.	..	253 ..	253 75	242 50	260 ..
— Billiton.....	..	231 25	250 ..	240 ..	257 50
Etain Détroits.....	..	250 ..	248 75	236 25	247 50
— Australie.....	252 50
— Angl. de Cornouailles, livr. Havre ou Rouen.	..	252 50	251 25	240 ..	250 ..
Plomb provenances diverses, marque ordina. liv. Havre.	..	33 25	33 ..	32 25	32 75
Id. id. livr. Paris.	..	34 ..	33 50	33 25	33 75
Zinc de Silésie .. liv. Havre.	..	62 75	62 50	54 ..	44 50
— Autres bonnes marq. —	..	62 ..	62 ..	53 50	44 ..
— Paris.....	..	62 ..	62 ..	55 ..	44 50

VERRES, DALLES, GLACES

Conditions d'usage — à 4 mois ou 3 0/0 d'escompte

Cours du 23 janvier au 14 août 1890 (Derniers changements à partir du 13 août 1890)

DROITS D'OCTROI SUPPRIMÉS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 1881

VERRES A VITRES. Cours à partir du 13 août 1890.

La caisse mesures du commerce :
Feuilles par caisse : simple, 60 feuil. — 1/2 double, 40 feuil.
— double, 30 feuilles. — La feuille, surface moyenne, 0=45.
Surface par caisse : simple, 27=00 — 1/2 double 18=00 — double, 13=50.

Mesures du commerce

0,69 × 0,66	0,81 × 0,57	0,96 × 0,48	1,14 × 0,39
0,72 × 0,63	0,87 × 0,54	1,02 × 0,45	1,20 × 0,36
0,75 × 0,60	0,90 × 0,51	1,08 × 0,42	1,26 × 0,33

NOTA. — Le détail se paie 10 % au-dessus des prix ci-contre, pour verres à vitres. — Le tarif de 1872 est aboli et remplacé par celui du 15 mai 1886.

DE LA CAISSE	EU MÈTRE		
	simple	1/2 double	double
1 ^{er} choix	90 » 3 33	5 » 5 00	6 66
2 ^e choix	70 » 2 59	3 88	5 18
3 ^e choix	53 » 1 93	2 90	3 87
4 ^e choix	47 » 1 74	2 61	3 48

HORS MESURES. Suivant la série 1879-80. » »
CANNELÉS (simple). La feuille, mesures du commerce. 2 10

DÉPOLIS La feuille mesures du commerce	simple	1 50
	1/2 double	2 »
	double	2 40

VERRES MOUSSELINE
La feuille dans les 12 mesures du commerce).

Dessins ordinaires.

	simple	1/2 double	double
Fond à jour	2 »	3 »	4 »
Fond mat.	2 50	3 75	5 »

Les dessins nouveaux qui sont une propriété spéciale se traitent de gré à gré.

VERRES DE COULEUR

Teintes ordinaires, pour vitrerie.

La feuille simple de 0=81 et 0=57.

NOTA — Les autres mesures ne se font que sur commande.

Vert 5 »	Rouge 4 50
Bleu 3 »	Jaune 2 50
Violet 3 »	

BRUTES RDINAIRES pour toitures

Epaisseur de 9 à 12 m/m.

Le mètre superficiel : Jusqu'à 6=00 superf. 10 »

Les dimensions se facturent de 3 en 3 cent. (Remise 5 0/0)

GLACES

Depuis le 1^{er} janvier 1880, les droits d'octroi sont supprimés.

CONDITIONS DE VENTE SUR LE TARIF DE 1884

A partir du 1^{er} janvier 1884

Glaces n° 1 : 1 ^{er} choix, rabais	5 0/0
— 2 ^e — — — — —	15 0/0
— Glaces à vitrage	25 0/0

A partir de cette date, il n'est plus livré de 3 ch.

Rabais supplémentaire sur les glaces à vitrage :

10 0/0 sur les volumes dont les prix au tarif

sont compris entre 100 et 199

15 0/0 — — — — — 200 et 299

20 0/0 — — — — — 300 et au-dessus

MANUFACTURE DE S-GOBAIN.

TUILES MOULÉES en verre blanc.

A partir du 15 mai 1883.

Grand modèle	2 »
Moyen	1 70
Petit	1 40

(Remise 10 0/0)

Cours à partir du 13 janvier 1886

PLAQUES DE PROPRIÉTÉ EN GLACE

Prises en magasin

Y COMPRIS BISEAU ET DEUX TROUS DE VIS

Remise sur ce tarif 10 0/0.

Centimèt. de hauteur	CENTIMÈTRES DE LARGEUR							
	5	6	7	8	9	10	11	12
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
15	» 50	» 55	» 65	» 70	» 75	» 90	1 »	1 05
18	» 60	» 65	» 70	» 75	» 80	» 95	1 05	1 15
21	» 65	» 75	» 80	» 85	» 90	1 »	1 10	1 20
24	» 70	» 85	» 90	1 »	1 05	1 10	1 20	1 30
27	» 85	» 90	» 95	1 05	1 15	1 25	1 35	1 40
30	» 90	1 05	1 10	1 25	1 35	1 40	1 50	1 60
33	1 »	1 10	1 20	1 35	1 40	1 55	1 70	1 75
36	1 05	1 20	1 30	1 50	1 55	1 65	1 75	2 »
39	1 10	1 25	1 40	1 55	1 65	1 80	1 90	2 10
42	1 20	1 35	1 50	1 70	1 80	1 95	2 10	2 25
45	1 30	1 40	1 60	1 80	1 95	2 »	2 25	2 45
48	1 40	1 55	1 70	1 90	2 »	2 25	2 50	2 55
51	1 55	1 70	1 75	2 10	2 25	2 40	2 60	2 75
54	1 70	1 75	1 85	2 25	2 40	2 70	2 80	3 10
57	1 75	1 90	2 10	2 30	2 50	2 80	2 90	3 25
60	1 90	2 »	2 30	2 50	2 70	2 90	3 30	3 70
63	»	»	»	»	»	»	»	»
66	»	»	»	»	»	»	»	»
69	»	»	»	»	»	»	»	»
72	»	»	»	»	»	»	»	»

A partir du 2 septembre 1883

DALLES BRUTES unies ou quadrillées

De 20 à 24 mill. d'épaisseur 40^f » le mètre carré.

De 25 à 29 — — — — — 50^f » —

De 30 à 34 — — — — — 60^f » —

(Remise 5 0/0)

PAVÉS EN VERRE, PIÈCES MOULÉE

DALLES BRUTES (de 0,035 et au-dessus)

Frais de moules à la charge de l'acheteur. Octroi

supprimé Le kilo. 0 90

Remise 5 0/0

A partir du 21 janvier 1887.

COULÉS A RELIEFS

Rayés ou à petits losanges 5 »

A grands losanges blancs

plus-value par mètre 1 »

Les dimensions se facturent de 3 en 3 cent

VERRES STRIÉS DE FABRICATION ANGLAISE. 5 »

Reproduction expressément interdite

MATIERES PREMIERES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Londres)

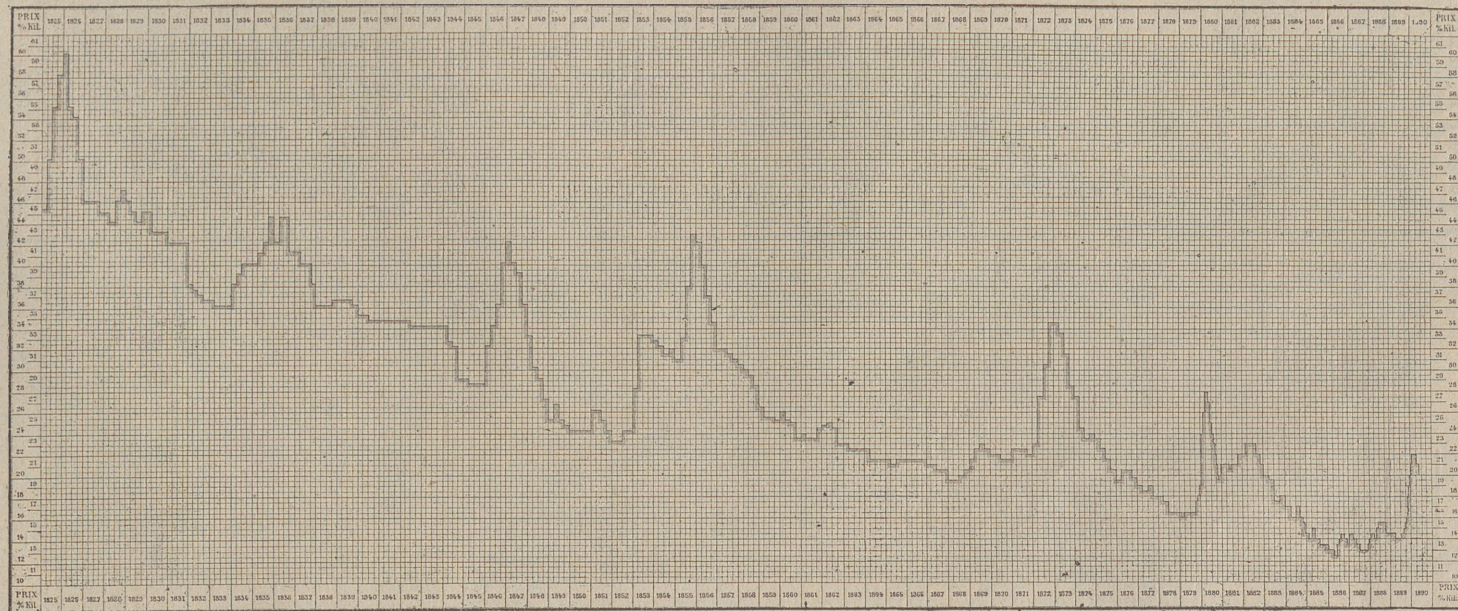
Cours du 22 mai au 13 août 1890 (divers changements à partir du 24 juillet 1890).

La tonne anglaise = 1,016 kil.; le cwt. = 50 kil. 3/4; — la liv. = 0 kil. 453 gr.; — le sh. = 1 fr. 15; le d. 0 fr. 40.

		s. d.	s. d.			s. d.	s. d.
Acétate de chaux, blanc.....	le cwt.	26 00	26 6	—	le wt.	—	—
Acide acétique.....	la livre.	0 2 1/2	0 0 ./.	—	de ricin.....	le wt.	24 0
— chlorhydrique.....	le cwt.	4 6	7 6	—	essentielles.....	—	4 0 ./.
— citrique.....	la livre.	0 4 1/2	1 2 3/4	Essences amandes.....	la livre.	25 0	27 0
— nitrique.....	—	0 3 1/2	3 0	— bergamote.....	—	9 10	10 6
— oxalique.....	—	0 3 1/2	0 3	— canelle.....	l'once.	9 0	0 0
— sulfurique.....	—	0 0 3/4	1 0	— casse.....	la livre.	3 7	3 5
— tartrique cristaux.....	la livre.	1 7 3/4	1 3 1/2	— citron.....	—	1 3	4 0
Aloès Barbades.....	le cwt.	26 0	41 0	— citronnelle.....	l'once.	0 1 1/4	0 0 7/8
— Cap bon.....	—	28 »	35 6	— de roses.....	—	13 0	22 0
Alun.....	partonne	108 0	110 0	— feuilles de canelle.....	—	0 0 ./.	0 0 ./.
— en poudre.....	—	120 0	125 »	— genièvre.....	—	1 6 ./.	2 0
Antimoine, minéral.....	le cwt.	23 0	24 0	— anis star.....	la livre.	5 11	5 8
— étiole.....	—	34 »	35 0	— laurier.....	—	0 0	0 0
Arsenic blanc en poudre.....	—	13 3 ./.	13 0	— lavande mitcham.....	—	40 0	0 0
— en morceaux.....	—	23 »	24 »	— macis.....	l'once.	0 2	0 0
Baryte hydratée cristallisée.....	—	» »	» »	— menthe german.....	la livre.	8 0	7 0
Baume Canada.....	la livre.	1 5	1 9	— poiv. anglaise.....	—	10 3	10 6
— copahu.....	—	2 5 ./.	2 6	— américain.....	—	9 0	10 0
— du Pérou.....	—	5 0	4 0	— muscade.....	l'once.	0 0 ./.	0 0
— de Tolu.....	—	1 4 0/0	1 1	— noroli.....	—	7 0	13 2
Benzole sub.....	—	4 0	3 1	— orange.....	la livre.	5 0	5 6
Bicarbonate de soude.....	le cwt.	6 5 ./.	6 9	— patchouli.....	l'once.	1 6	2 1
Bichromate de potasse.....	la livre.	0 4 1/4	0 4 3/4	— thym.....	la livre.	2 6	0 0
Borax brut.....	le cwt.	28 6	30 0	Hyposulfite de soude.....	le cwt.	liv. st.	liv. st.
— raffiné anglais.....	—	28 6	30 0	Iode sublimé, sec.....	l'once.	8 0 ./.	0 9 ./.
Bromure de potassium.....	la livre.	1 5 ./.	1 9	Iodure de potassium.....	la livre.	11 3	11 0
Cachou jaune ou gambier.....	le cwt.	0 0	0 0	Ipecacuanha.....	—	7 3	8 6
Calomel.....	la livre.	3 5 ./.	3 2	Jalap bon.....	—	0 9 3/4	10 0 ./.
Camomille (fleurs de).....	le cwt.	0 »	79 0	Jus de citron.....	le degré.	0 0 ./.	0 0 ./.
Campbre de Chine.....	—	170 »	0 »	Magnésie calcinée.....	la bout.	1 2	1 3
— raffiné anglais.....	la livre.	170 6	175 0	Mercure.....	la pout.	195 0	196 0
Cantharides China.....	—	4 6	4 0	Minium rouge.....	le cwt.	0 0	0 0
— de Russie.....	—	7 6	9 0	— orange.....	—	0 0	0 0
Carbonate d'ammoniaque.....	—	0 3 3/4	0 3 1/2	Musc.....	l'once.	88 0	60 0
— de perlasse Canada.....	le cwt.	40 0	39 0	Nitrate de soude.....	le cwt.	10 0	11 3
— de potasse.....	—	30 9	31 0	Noix vomique.....	—	7 0	11 0
— de soude (cendres).....	la degré.	0 1 3/8	0 1 1/4	Opium, Turquie.....	la livre.	15 0	11 0
Cardamome Malabar, bonne.....	la livre.	4 6	2 5	— inférieur.....	—	15 0	9 0
Castoreum.....	—	31 » ./.	35 0	Phosphate tribasique d'am.....	le cwt.	0 0	0 0
Chlorate de potasse.....	—	0 4 1/2	0 4 3/4	Phosphore.....	la livre.	2 3	2 4
Chlorhydrate d'ammoniaque.....	la tonne.	540 0	520 0	Prussiate de potasse.....	—	0 9 1/2	0 10 1/2
Chlorure de chaux.....	le cwt.	5 10	5 5 ./.	Quinquinas, Kalmessaya.....	—	0 0	0 0
— de potassium.....	—	9 0	0 6	— Carthagène.....	—	4 0	2 0
Coculus indicus.....	—	8 6	10 6	— Pérou gris.....	—	1 0	1 8
Co-henille Mexique noire.....	la livre.	1 4	1 9	Cannelle alba.....	le cwt.	25 0	27 6
Coloquinte.....	—	0 10	2 0	— Cascarilla.....	—	30 0	37 6
Couperose verte.....	la tonne.	55 0	0 0	Racines de gentiane.....	—	23 6	25 0
Crème de tartre de France.....	—	93 6	94 0	— d'iris.....	—	23 0	50 0
— 1 ^{re} qualité.....	le cwt.	98 6	100 6	— de parietaire.....	—	68 0	80 0
Cristaux de soude.....	—	2 9 ./.	2 10	— de rhatania.....	la livre.	0 5	0 6 ./.
Cubèbes.....	—	410 0	445 0	Rhubarbe Chine, bonne et belle.....	—	2 3	0 0
Cumin.....	—	22 0	26 0	— moyenne ordin.....	—	0 8	1 3
Glycérine allemande:				Safrañ Espagne.....	—	24 0	44 0
— Raffinée.....	—	67 0	68 0	Salap.....	le cwt.	0 0	0 0
— Brut brune.....	—	50 0 ./.	52 0	Salpêtre Ben ale, au-dessous de	—	16 6	16 7 1/2
Gomme adragante (feuilles).....	le cwt.	120 0	180 0	— au-dess. de	—	16 3	0 0
— en sortes.....	—	20 0	180 0	Salpêtre anglais, raffiné.....	—	21 3	22 3
— arabique El, belle pâte.....	—	80 0	110 0	Salsepareille, Guayaquil.....	la livre.	0 7	0 10
— sortes, bonne à belle.....	—	20 0	75 0	— Honduras.....	—	4 2 ./.	1 5
— assa foetida ordinaire.....	—	28 6	36 0	— Jamaïque.....	—	1 0	1 4
— brune.....	—	18 0	28 0	Scammonée, vierge.....	—	18 0	21 0
— benjoin, 1 ^{re} qualité.....	—	18 0	36 0	— 2 ^e et ordinaire.....	—	5 0	17 0
— 2 ^e	—	0 0	12 0	Sel ammoniac an. a. s.....	le cwt.	37 0	35 0
— copale Angola rouge.....	—	145 0	152 6	— d'Epsom.....	—	11 6 ./.	4 6
— Manille.....	—	20 0	85 0	— de Glauber.....	—	3 6	5 0
— Dammar pâle.....	le cwt.	70 0	82 6	— d'oseille.....	la livre.	0 0	0 0
Euphorbe.....	—	12 6	20 0	Séné, Bombay.....	—	0 1 1/2	0 3 ./.
Gaiac.....	la livre.	0 6 ./.	1 6	— Tinnevely.....	—	0 1 1/4	1 1 ./.
Galbanum.....	—	0 3	1 5	— Alexandrie.....	—	0 2 ./.	1 6
Kino.....	le cwt.	20 0	48 0	Soude caustique.....	le cwt.	9 8 1/2	10 6
mastic, choix.....	la livre.	0 0	3 1	Soufre brut.....	—	6 0	6 0
Myrrhe, bonne et belle.....	le cwt.	100 0	157 0	— canon.....	—	8 0	7 6
— en sortes.....	—	76 0	95 0	— fleur.....	—	8 6	8 9
Sandaraque.....	—	60 »	105 6	Spermaceti raffiné.....	la livre.	4 11	2 0
Sénégal.....	—	128 6	130 0	Sublimé corrosif.....	—	2 9 0/0	2 8
Turquie, belle.....	—	220 0	340 0	Sucre de plomb, blanc.....	le cwt.	22 0	25 6
— 2 ^e et inférieure.....	—	170 0	280 0	— brun.....	—	17 6	0 0
— en sortes.....	la livre.	175 0	180 0	Sulfate d'ammoniaque.....	la tonne.	237 6	238 0
Huiles d'amande.....	la livre.	1 3	0 0	— de cuivre.....	le twc.	26 0	30 5
— de balaine, mer du Sud.....	le cwt.	41 »	42 0	— de potasse.....	—	10 6	11 6
— pâle.....	—	46 »	48 0	— de quinine, anglais.....	l'once.	3 0	0 0
— jaune.....	—	44 0	46 0	— français.....	—	2 9 ./.	0 0
— brune.....	—	44 0	46 0	Tamarins (Indes orientales).....	le cwt.	8 0	8 6
— Indes-Orient.....	—	0 0	0 0	— (Indes occidentales).....	—	9 0	11 0
— de coco, Cochin.....	—	38 10	37 0	Tartre du Cap.....	—	0 0	0 0
— Ceylan.....	—	35 15	38 10	— de Porto, rouge.....	—	0 0	0 0
— de coton.....	—	22 0	22 6	Thymol.....	la livre.	20 0	24 0
— de morue.....	—	25 0	26 0	Verdet.....	—	0 9 1/4	1 0
Huiles de palme, belle.....	—	24 10	24 0	Vermillon anglais.....	—	3 0	0 0
— de poque, pâle.....	—	30 0	0 0				
— jaune.....	—	27 0	0 0				

(Reproduction expressément interdite.)

VARIATION DU PRIX DES FERS SUR LA PLACE DE PARIS De 1825 à 1890.



Commencé par MM. Dupont et Dreyfus, continué d'après le "MONITEUR GÉNÉRAL" par A. Cochelin.

Reproduction expressément interdite.

TRAVAUX PARTICULIERS

Demandes en autorisation de bâtir.

Du 8 août 1890.

6^e arr. — Rue du Cardinale-Saint-Germain, 55. — Prop., M. J. Crozet, rue de Buci, 40. — Arch., M. D. Grégoire, rue des Batignolles, 32. — Redressement du comble.

7^e arr. — Rue du Bac, 50. — Prop., M. François Bourdon. — Arch., M. Faroehon, rue Vaneau, 80. — Surélévation (4 étages).

14^e arr. — Rue de l'Ouest, 45. — Prop., M. Chateau. — Arch., M. Désiré Evrard, avenue du Maine, 182. — Surélévation (2 étages).

Du 9 août 1890.

8^e arr. — Rue Marbeuf, angle rue Boccador. — Prop., Société générale immobilière, rue Le Peletier, 12. — Transformation de boutique en appartement.

14^e arr. — Avenue de Châtillon, 56. — Prop., M. Rouchet, boulevard Jourdan, 50. — Hangars.

16^e arr. — Rue Daumier, 22 24-26. — Prop., M. Cardon, rue de Billancourt, 3. — Arch., M. Heller. — Trois constructions pour écuries et remise.

17^e arr. — Rue de Thann, 43. — Prop., M. Tréfousse. — Arch., M. Léon Rousseau, rue Demours, 83. — Transformation de boutique en logement.

18^e arr. — Rue Philippe-de-Girard et rue Jacques Kablé. — Prop., MM. D. Garnier et L. Chapron, rue Hermel, 47. — Arch., M. E. Blanchet, avenue Trudaine, 40. — Trois maisons de rapport.

20^e arr. — Passage Ronce, 48. — Prop., M. Zryd, rue du Delta, 2. — Surélévation (1 étage).

Du 11 août 1890.

7^e arr. — Rue de Grenelle, 148. — Prop., M. Victor Mariotte. — Arch., M. Edm. Bequet, avenue de la Motte-Picquet, 35. — Construction.

— Avenue de la Bourdonnaye, 51. — Prop., M. Belbelmans. — Arch., MM. Bistouil et Cie, avenue de la Bourdonnaye, 49. — Construction.

14^e arr. — Rue du Château, 160. — Prop., M. Henri Lacasse, quai de Jemmapes, 2. — Arch., M. Léon Davoust, rue des Saints-Pères, 5. — Construction.

17^e arr. — Boulevard Pereire, angle rue Gustave-Doré. — Prop., Mlle Marie Bougeron, rue Lafayette, 239 bis. — Arch., M. Alexandre Sallé. — Construction.

10^e arr. — Rue des Cloys, 59. — Prop., M. Merlot. — Hangar.

19^e arr. — Boulevard Sérurier, 43. — Prop., M. Housier. — Arch., M. E. Pruneaud, cour Saint-Paul, 4, aux Lilas. — Divers changements et un étage.

Du 12 août 1890.

12^e arr. — Rue de Reuilly, 14. — Prop., M. L. Soubrier. — Arch., M. G. Fasnot, rue Notre-Dame-de-Lorette, 36. — Construction.

13^e arr. — Rue Mauny, angle rue nouvelle. — Prop., M. Gosselin, avenue de Neuilly, 478, à Neuilly (Seine). — Arch., M. C. Leclère, rue du Château, 24. — Magasins (2 étages).

14^e arr. — Rue de la Gaîté, 44-46-48. — Prop., M. Chenu, y demeurant. — Magasins et logements.

16^e arr. — Rue de la Tour, 25. — Prop., Mlle Mancel. — Arch., M. Louis Parent, boulevard des Invalides, 20. — Construction.

— Rue de Lonchamp, 41. — Prop., M. Bunau, Varilla. — Arch., M. A. Falconnet, rue Clément-Marot, 22. — Modifications aux écuries.

Du 13 août 1890.

4^e arr. — Rue Malher, 48. — Prop., M. Galli. — Arch., M. Léopold Decron, rue de la Chaussée-d'Antin, 38. — Surélévation des bâtiments.

14^e arr. — Rue Thibaud, 43, et passage Rimbaut. — Prop., M. Pannier. — Arch., M. E. Reposeur, même rue, 8. Construction (3 étages).

16^e arr. — Rue Boissière, 35, angle avenue Kléber. — Prop., M. de Guibert. — Arch., M. Léopold Decron, rue de la Chaussée-d'Antin, 38. — Pavillon et surélévation.

BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

RÉSULTATS

Ont eu lieu les adjudications ci-après
Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre

Mairie de Fontenay-aux-Roses. — 8 août.

Travaux divers à exécuter à la Mairie

Premier lot. — 2,160.30.

M. Petit, à Issy, adj. à 7 de rabais.

Deuxième lot. — 1,721.76.

M. Vaillant, à Montrouge, adj. à 26,10 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Avis. — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le soir.

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

60. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication au rabais, en trois lots, des travaux de terrassements et de maçonnerie d'égout à exécuter 1^o Rue du Faubourg-Montmartre; 2^o rue Montmartre; 3^o rue de la Glacière. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.

61. — Le Samedi 6 septembre 1890. — Adjudication, en sept lots, des travaux de: 1^o Terrasse et Maçonnerie; 2^o Charpente; 3^o Couverture et Plomberie; 4^o Menuiserie; 5^o Parquetage; 6^o Serrurerie; 7^o Peinture, vitrerie et tenture à exécuter pour la construction d'une école de garçons et d'une école maternelle, rue des Feuillantines (5^e arrondissement). Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

Le 6 septembre 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Conseil de Préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal en présence du Receveur municipal de la Ville de Paris et de MM. Thierry-Ladrangé et Bonnet, architectes, à l'adjudication, au rabais, sur les prix de la Série de la Ville de Paris, en date du 1^{er} novembre 1882, et sur soumissions cachetées, de l'entreprise, en sept lots, de travaux à exécuter pour la construction d'une Ecole de garçons et d'une Ecole maternelle, rue des Feuillantines (5^e arrondissement), lesquels travaux sont évalués comme suit :

1^{er} Lot. — Terrasse et Maçonnerie. — Evaluation, 198,694 fr.

— Frais approximatifs de l'adjudication, 4,000 fr.

2^e Lot. — Charpente. — Evaluation, 42,798 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 300 fr.

3^e Lot. — Couverture et Plomberie. — Evaluation, 46,594 fr.

— Frais approximatifs de l'adjudication, 350 fr.

4^e Lot. — Menuiserie. — Evaluation, 33,063 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 700 fr.

5^e Lot. — Parquetage. — Evaluation, 46,684 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 350 fr.

6^e Lot. — Serrurerie. — Evaluation, 51,220 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 4,000 fr.

7^e Lot. — Peinture, vitrerie et tenture. — Evaluation, 47,578 fr. — Frais approximatifs de l'adjudication, 400 fr.

Les plans, les devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1^{er} bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de 4 heures à 4 heures.

62. — Le Samedi 6 septembre 1890, à une heure et demie du soir, il sera procédé publiquement, dans la salle des séances du Conseil de Préfecture (Tribunal de commerce), à l'adjudication de la fourniture de charbon de terre comprise au 4^e lot du cahier des charges des combustibles nécessaires, pendant l'hiver 1890-1891 au chauffage de la Pré-

fecture de la Seine et de divers services qui en dépendent, établissements scolaires exceptés.

Le cahier des charges de cette adjudication est déposé à la Préfecture de la Seine (Hôtel de Ville, service du matériel), où chacun peut en prendre connaissance, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 11 heures à 4 heures.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE.

Par le Préfet :

Le Secrétaire général de la Préfecture :

Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

3 août. — Ham, horloger à St-Denis, rue Compoise, 78 (7684). — Rius, commissionnaire en vins à Paris-Bercy, rue Gallois, 42 (7683). — Cautillon, entrepreneur de transports, rue de Flandre, 49 et quai de la Loire, 60 (7686). — Bertier, négociant en papiers de fantaisie, 202, rue des Pyrénées (7687). — Fournier, tapissier, 11, rue de Valenciennes et actuellement 14, rue de Belsunce (7688). — Huret, marchand de vins, 43, rue Dauphine actuellement 13, rue des Bernardins (7689).

6 août. — Baehr, marchand de vins restaurateur, 79, rue du Temple (7690). — Joseph Gustave, fabricant de meubles de cuisine à Billancourt, 6, rue du Dôme (7691). — H. de Prouw femme Aubert et Cie, fabrique de pianos, 42, boulevard du Temple (7692).

7 août. — Hardy, tenant bar, 45, rue des Petites-Ecuries (7693). — Massarl, fabricant de talons à Montrouge, avenue de la République, 93 actuellement rue Alphonse, 70 (7694). — Van Dantzig, ancien fabricant de casquettes, 35, rue de la Verrière (7695).

9 août. — Nigaud, constructeur-mécanicien, 145, rue St-Maur, faisant le commerce sous le nom de A. Vendôme (7396). — Besnard, fabricant de ballons en caoutchouc dilaté à Montrouge route de Châtillon, 35 (7697). — Munier, boucher, 14, rue Secretan (7698).

11 août. — Remy, marchand de vins restaurateur à la Varenne-Saint-Hilaire, 78, rue du Bac (7699). — Bertin Jacques, distillateur de goudron et d'huiles minérales à Issy, quai des Moulineaux, 21 (7700).

FORMATIONS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

FORMATIONS

Compagnie Française du Soudan Occidental, Société anonyme, 36, rue Matignon. — G. Martinet et E. Massonnier, entrepreneurs de bâtiments, 60, rue Ordener. — Société des Fonderies de cuivre de Lyon et de Mâcon, Thévenin frères et Cie à Lyon, rue Du noir. — Vve Chevet et fils, maçonnerie, 47, rue Oberkampf. — J. Guyenot et J. Lebaron, fournisseurs générales pour chaudières et machines à vapeur, 3, rue du Printemps. — Dealet et Boudot, produits chimiques, 28, rue des Tanneries.

Duprez et Cie, couverture-plomberie, 40, rue des Francs-Bourgeois. — Auray frères, travaux publics, 14, rue Rouvet. — Bruneteaud et Cie, travaux de bâtiments, ruelle des Tourneux, 4. — Landay frères, cabinet d'architecte, 66, rue Larochehoucauld. — Masseron et Vernier, sculpture d'ornement, 7, rue de la Fidélité. — Henri Simond et Cie, dorure sur métaux, 147, rue du Temple. — Roos et Besse, travail du cuivre et de ses alliages, 4, boulevard des Filles-du-Calvaire.

MODIFICATIONS

Société de l'Union de la Presse Hispano-Américaine.

DISSOLUTIONS

Bourgeois et Wilcxen, plomberie, 10, avenue Malakoff. — Chanin et Poiron, fabricants de lettres en cristal, 66, faubourg Saint-Martin.

LES NOUVEAUX PROPRIETAIRES

— Maison boulevard de la Gare, 219. Acq., Reverdy, avenue de Choisy, 202 (35,000). — Terrain 483 m. 47 c., à Pantin, rue de la Villette-Saint-Denis, 33. Acq., Remeuf à Saint-Denis rue de Paris, 113 (45,000). — Maison rue Boursault 81. Acq.,

Kleinjasper, à Bois-Colombes, rue des Aubépines, 21 bis (71,200). — Maison rue des Morillons, 43. Acq., Sidot, rue Benfert-Rochereau, 140 (3,500). — Terrain 3 a. 53 c., à Vincennes, rue de la Paix, 45. Acq., Julien, à Vincennes, rue de Belfort, 23 (4,300). — Maison rue Julien-Lacroix, 64. Acq., Bardiot, avenue Matignon, 5 (29,000). — 1^o moitié d'un terrain, 676 m. 38 c., rue de Rocroi, 12 ; — 2^o Terrain, parc de Montretout (Seine-et-Oise). Acq., Gendry, à Pillet-Martin (Loire-Inférieure) (41,000). — Prodiété 300 m. 50 c., à Vincennes, 40. Acq., Bailoué, rue Mourand, 50 (27,500). — Maison rue Sainte-Beuve, 4. Acq., Vignon, rue de Commins, 7 (122,500).

Propriété 809 mètres, rue d'Haute-poul, 45. Acq., Chappat, à Clichy, rue Fournier, 6 (100,000). — Terrain 316 mètres à Alfortville (Seine), quai de la Marne, 27. Acq., Lasnier, rue Lesdiguières, 6 (42,050). — Propriété 300 m. 29, boulevard Latour-Maubourg, 80 et 82. Acq., Lecomte, rue Monge, 56 (463,000). — Propriété 1,000 mètres à Billancourt (Seine), rue Théodore, 6. Acq., Fleck, rue Louis-le-Grand, 20 (18 000). — Propriété à Ivry-sur-Seine, route de Paris à Choisy, 13. Acq., Tolard, rue Dauphine, 41 (4,050). — 3 Terrains 1,813 m. 14, avenue Wagram, 38, 40, 42. Acq., Compagnie d'assurances le Phénix (Vie), rue Lafayette, 33 (494,050). — Propriété 2,450 mètres à St-Denis (Seine), rue du Fort-de-l'Est. Acq., Rativeau, à St-Denis, rue Chabrol, 42 (6,000). — Propriété 543 m. 39, rue de Penthèvre, 40. Acq., Birckel (Vve), boulevard Haussmann, 119 (305,050). — Maison boulevard Voltaire, 286. Acq., Juvanon, boulevard Voltaire, 207 (80,100). — 2 Terrains 40 m. 57 et 153 m. 91, rue Cardinet, 68. Acq., Dollus, boulevard Malesherbes, 75 (64,173). — Propriété rue Auger, 8. Acq., Grelu, rue du Temple, 71 (93,000). — Terrain 154 m. 30, impasse du Moulin-Vert, 23. Acq., Siruges, rue de la Sablière, 39 (3,500). — Propriété rue St-Lazare, 107 et passage du Havre, 40, 41, 42, 43, 45, 52, 54, 56, 58. Acq., Beau, rue Keppler, 3 (833,000). — Terrain 23 ares 48 cent., à St-Denis (Seine), lieu dit le Cornillon. Acq., Compagnie Parisienne d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz, rue Condorcet, 6 (16,050). — Terrain 328 m. 43, rue des Partants, 259. Acq., Raymond (Alphonse-Jean-Baptiste), 8, rue Bréguet (10,000). — Propriété à Nanterre, rue Rigault, 20. Acq., Hazebroucq, rue de la Paix, 23 (31,000). — Propriété 1,400 m., boulevard Belleville, 28 et 30. Acq., Nadal, impasse de l'Orillon, 15 (131,000). — Maison à Neuilly-sur-Seine, avenue du Roule, 76. Acq., Seive, rue Beauvier, 44 (100,000). — Partie de Maison à Clichy, rue Morice, 20. Acq., Gérard, rue Perceval, 30 (14,500). — Maison rue George-Sand, 30. Acq., Klein, rue des Entrepreneurs, 56 (30,000). — Propriété 363 mètres, à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine), avenue des Piliers, 64. Acq., Martin, rue des Ecoles, 42, à Charenton (Seine) (6,000). — Maison boulevard Sérurier, 79. Acq., Guenet, rue de Crimée, 133 (8,167). — Terrain 458 m. 55, à Gentilly (Seine), route de Fontainebleau, 78 présumé. Acq., Gabilot, à Villejuif, Grande-Rue, 56 (14,500). — Maison rue Descartes, 52 et rue Thouin, 10. Acq., Lebouc, rue d'Auteuil, 32 (140,000). — Maison rue Pernely, 35. Acq., Moudenc, rue Guisarde, 17 (14,900). — Maison Vincennes, rue du Plateau, 27. Acq., Hup, rue du Temple, 148 (37,000). — Maison rue Mademoiselle, 4. Acq., Fromin, passage des Favorites, 15 (69,900). — Propriété Fontenay-sous-Bois (Seine), boulevard de Vincennes, 4. Acq., Léonard, boulevard des Filles-du-Calvaire, 20 (28,100). — Pavillon Asnières, rue de Colombes, 36. Acq., Teste à Colombes (Seine), rue St-Denis, 107 (6,050). — Hôtel 633 m. 45, rue d'Assas, 102. Acq., Payen, quai de la Gare, 41 (86,050). — Propriété 600 mètres à Alfortville (Seine), rue de Seine, Acq., Stoll, rue Traversière, 44 (6,600). — Propriété rue Roussin, 19. Acq., Vidalin, rue Olivier-des-Serres, 5 (21,100). — Maison avenue des Ternes, 80. Acq., Mabut, avenue de l'Opéra, 34 (230,000). — Maison rue du Temple, 18. Acq., Société des Immeubles de France, rue Marsollier, 9 (250,050). — Propriété 883 mètres à Colombes (Seine), route de Paris à Argenteuil. Acq., Hubert, à Boulogne-sur-Seine, rue de la Mairie, 5 (8,050). — Maison à Pantin, rue du Chemin-Vert, 22 bis. Acq., Marchand, à Montmorency (Seine-et-Oise), Villa Jeanne (30,600). — Propriété 3,232 mètres à Neuilly-Saint-James (Seine), rue St-James, 16. Acq., Gallimard, rue St-Lazare, 79 (140,000).

L'Administration du *Moniteur Général* informe ses lecteurs qu'il y a actuellement trois journaux autorisés à reproduire les cours des matériaux de construction savoir : *la Semaine des constructeurs*, *la Construction Moderne* et *le journal l'Architecture*. Les cours que publient certains journaux sont incomplets et très souvent erronés.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

ARRONDISSEMENTS et DATES DE LA VENTE	PROPRIÉTÉS BATIES	SURFACE GÉNÉRALE	REVENU	MISE À PRIX	PRIX de L'ADJUDICATION	NOTAIRES OU AVOUÉS adjudicataires
1890						
1 ^{er} Art 29 avril	Rue des Moulins, 7. M	...	13.665	140.000	189.100	Chevillard.
— 6 mai	Rue de la Vrillière, 10, et 5, rue de la Feuillade.	...	18.430	200.000	240.400	Berceon.
— — —	Quai de l'Horloge, 33.	...	4.300	50.000	89.100	Cousin.
2 ^e — 29 avril	Rue Greneta, 54-56.	...	26.300	250.000	302.000	Lanquest.
— 6 mai	Rue Saint Denis, 271.	...	9.230	100.000	150.300	Aubron.
— — —	Boulevard Sébastopol, 93.	230 ..	40.744	535.000	587.000	Augouard.
3 ^e — 29 avril	Rue Saint-Anastase, 3.	350 ..	8.430	100.000	150.100	Merlin.
— 6 mai	Rue du Vert-Bois, 35.	330 ..	7.840	100.000	121.200	Grignon.
— 7 —	Rue Commines, 9.	80.000	121.000	Bertot.
5 ^e — 6 —	Rue de Cluny, 15, et rue Saint-Jacques.	...	8.700	80.000	152.500	Rigault.
7 ^e — 29 avril	Cité Vaneau, 6.	320.000	...	à l'amiable.
8 ^e — 3 mai	Rue Vignon, 3, pl. de la Madeleine, 18-20.	354 30	49.320	350.000	910.030	Picard.
— — —	Avenue d'Antin, 67.	313 10	22.430	250.000	443.000	Gillet.
9 ^e — 13 —	Rue de Latour-d'Auvergne, 15.	913 ..	16.430	175.000	208.500	Rigault.
— 29 avril	Rue Bergère, 5.	...	25.490	250.000	356.000	Delafon.
— — —	Rue Vintimille, 20.	447 ..	18.400	200.000	279.000	Demonts.
— — —	Rue Turgot, 11.	...	5.495	40.000	78.000	Dufour.
10 ^e — 6 mai	Rue Parad s-Poissonnière, 22 bis.	...	37.540	380.000	574.500	Colleau.
11 ^e — 29 avril	Faubourg du Temple, 36-36 bis.	...	18.500	185.000	291.700	Houel.
— — —	— 38.	...	22.340	220.000	300.500	—
— 30 —	Boulevard Beaumarchais, 92.	...	13.650	120.000	211.000	Beau.
13 ^e — — —	Passage Patay, 2-4.	997 28	...	30.000	57.400	Mignon.
— 8 mai	Rue Damesme, 17, imp. Baudran, 4.	240 95	...	40.500	10.500	—
— 22 —	Rue du Taze, 30.	130	3.000	3.050	Tissier.
— 6 —	Rue Vandrezanne, 15.	...	5.000	50.000	50.400	Fontana.
14 ^e — 30 avril	Rue Perceval, 16.	122 78	2.000	22.000	29.030	Guyot-Sionn.
— — —	— 18.	163 75	2.860	25.000	36.000	Bertot.
— 4 mai	Rue des Plantes, 58, rue-propiété.	22.167	22.167	Senart.
— 6 —	Rue d Odessa, 9.	170.000	224.000	Robillard.
— — —	— 2.	...	11.400	120.000	195.400	Cotelle.
— — —	— 4.	...	7.000	75.000	115.200	Jousselin.
15 ^e — 30 avril	Impasse du Maine, 6.	325 52	3.490	40.000	40.050	E. Jacob.
— — —	Rue de la Fédération, 56.	132 50	800	3.000	4.000	Masse.
— 6 mai	Rue du Départ, 7.	...	6.559	70.000	104.400	P. St-Gilles.
— — —	Rue Frémicourt, 17, et rue Letellier.	700 ..	3.870	40.000	51.000	Godet.
16 ^e — 30 avril	Rue Appert, 5. (H.)	496 40	...	50.000	72.000	Delasalle.
— — —	Rue Michel-Ange, 54. (H.)	45.000	64.200	Le Villain.
— 3 mai	Avenue Henri-Martin, 30.	1.570 ..	30.607	400.000	645.100	Marmottant.
— 8 —	Rue de la Faisanderie, 19. (H.)	1.500	357.000	357.050	Coche.
17 ^e — 29 avril	Rue Saussier-Leroy, 14.	...	9.140	100.000	116.000	Godet.
— — —	Cité Lemercier, 13, rue Lemercier, 28.	50.000	56.100	Labitte.
— 3 mai	Avenue des Ternes, 43.	848 54	11.756	150.000	225.000	Allain.
18 ^e — — —	Rues de Clignancourt, 18, de la Nation, 20.	614 8	13.500	180.000	180.050	Berton.
19 ^e — 26 avril	Rue des Solitaires, 13.	30.000	30.050	Cahen.
20 ^e — 7 mai	Rue Bretonneau, 3.	266	4.000	7.350	Guignot.
Seine 24 avril	Saint-Mandé, avenue de la Pelouse, 3.	537	87.970	88.500	Fontaine.
— 29 —	Neuilly-St-James, 18, rue Labordère.	125.000	125.500	Agnellet.
— 30 —	Maisons-Alfort, rue Victor-Hugo, 43.	1.127	3.000	5.000	Ferté.
— — —	Alfortville, rue des Rosiers.	1.000	40.000	43.550	Thorol.
— — —	Levallois-Perret, 40, rue Victor-Hugo.	20.000	32.000	Dégliise.
— — —	Puteaux, rue de Paris, 69.	3.000	9.000	Goujon.
— 4 mai	Perreux, avenue de Neuilly-Plaisance.	1.000	1.000	Rouy.
— — —	Montreuil, 27, rue Marceau.	5.000	10.500	Poinsot.
— — —	Vitry, avenue des Acacias, 23.	342 50	...	1.500	3.200	Briquet.
— — —	Saint-Maur, rue Labatut, 27.	1.035	1.000	3.400	Duclos.
— 3 —	Varenne-St-Maur, 11, rue Garnier-Pagès.	1.000	3.000	6.600	Bozon.
— — —	Neuilly, rue de Chezy, 51, et bd V.-Hugo.	1.249	30.000	55.000	—
— — —	Boulogne, 36, rue du Chemin-Vert.	427	3.000	4.800	Beaudouin.
— — —	Dugny, moulin à blé sur le Rouillon.	6.000	6.050	Allain.
— — —	Montrouge, cité Rondelet, 14-16-18.	—
— — —	Avenue du Manège, 16, et villa Montplai- sir, 7 (8 pavillons).	10.000	25.100	Savignat.
— 8 —	Villemomble, rues de Bondy et Nouvelle.	1.284	2.050	7.650	Gouget.
— — —	Clamart, rue Chef-de-Ville, 2.	110	10.034	10.034	Chagnet.
— — —	Levallois-Perret, rue Vallier, 58.	656 80	...	29.867	34.050	Mouillefarine.

IMP. CHAIX.

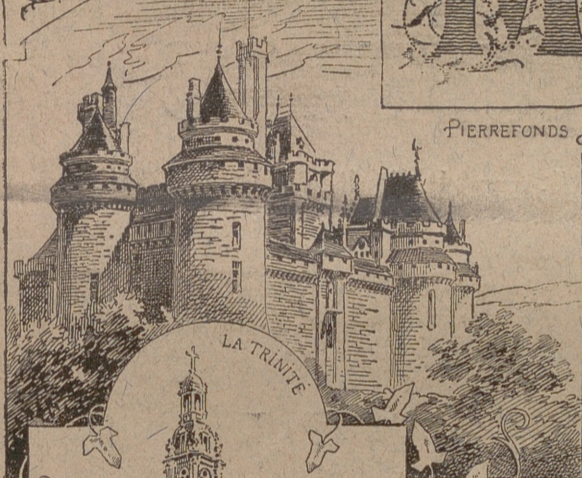
Reproduction interdite.

Le Directeur-Gérant : AJ. DE GRANDSAGNE

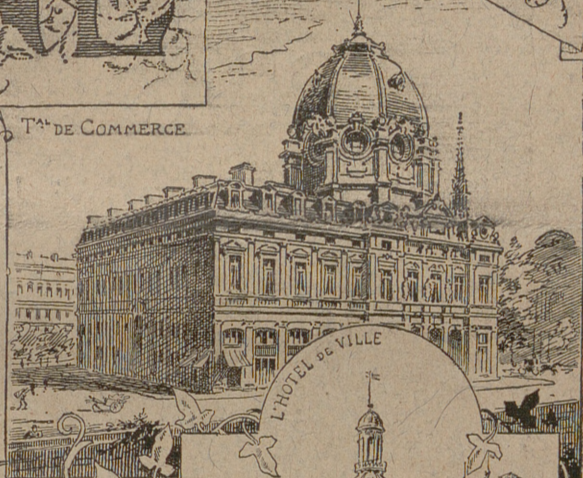


17-MAY-1890

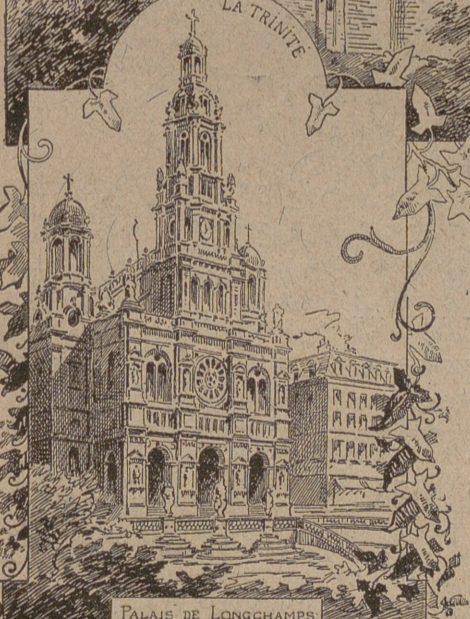
LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



DIRECTEUR: P. PLANAT

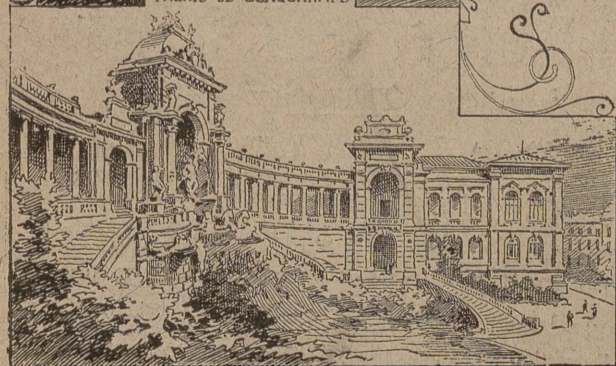
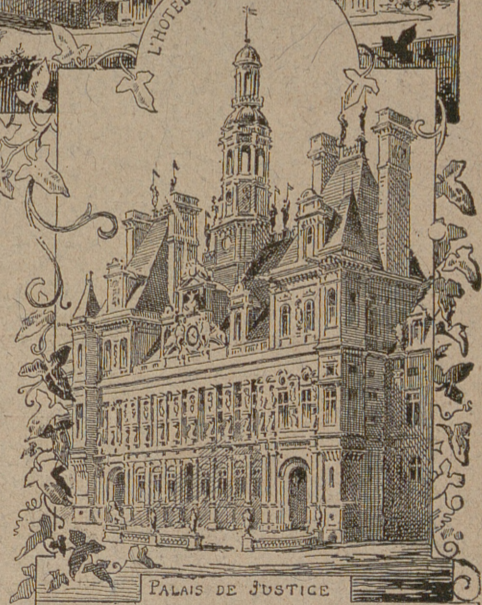


CINQUIÈME ANNÉE. — N° 45

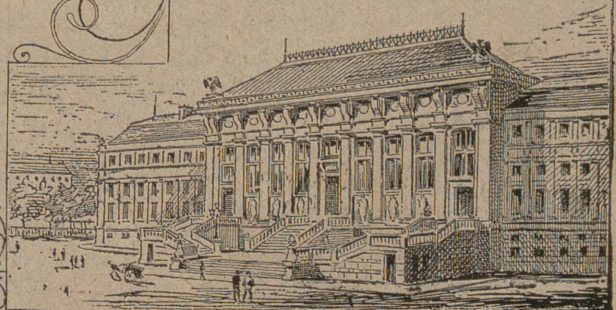
Samedi 16 Août 1890

Prix du numéro: 75 centimes

ABONNEMENTS:
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ETRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction: 17, rue Bonaparte.
Administration et Annonces:
DUJARDIN ET C^o, EDITEURS
47, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés ne reçoivent en prime le *Moniteur Général* qu'à partir du jour de leur souscription

R. 6599

R. 5789

MUSEO GERALDO - MADRID

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

NOUVELLE MOSAÏQUE pour DALLAGE
et DÉCORATION
ÉMAUX - OR - MARBRE.
CARREAUX & PAVÉS CÉRAMIQUE-CIMENT
Echantillons par retour de courrier.
HENRI BICHI, Ent. 54, Avenue de Clichy, PARIS

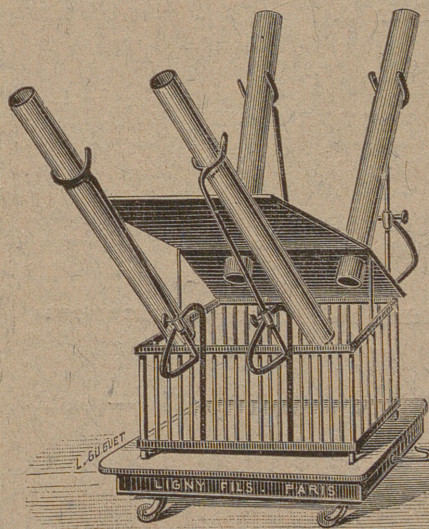
FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES

ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{LE} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

32, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour de l'humidité.

LISTE GÉNÉRALE DES ADJUDICATIONS

DÉPARTEMENTS

— 17 AOUT —
MAIRIE DE GERMIGNY-L'ÉVEQUE (Seine-et-Marne). — Agrandissement de la cour de l'école..... 1,260 fr. »

— 17 AOUT —
MAIRIE DU TEMPLE (Loire-Inférieure). — Agrandissement des écoles de garçons et de filles (7 lots)..... 7,830 fr. »

— 19 AOUT —
PREFECTURE D'ALGER. — Dallage du trottoir du boulevard de la République à Alger..... 8,500 fr. »

— 19 AOUT —
MAIRIE DE BAIN (Ille-et-Vilaine). — Construction d'annexe à l'école maternelle..... 13,278 fr. 03

— 20 AOUT —
MAIRIE D'ELBEUF (Seine-Inférieure). — Travaux communaux (4 lots).... 11,808 fr. »

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-MENÉHOULD (Marne). — Restauration du presbytère de Saint-Mard-sur-le-Mond... 4,687 fr. 50

— 21 AOUT —
MAIRIE DE SILLERY (Marne). — Construction de trottoirs et caniveaux (2 lots)..... 4,146 fr. 50

— 21 AOUT —
MAIRIE DE QUILLEBEUF Eure. — Curage du canal de Saint-Aubin..... 14,000 fr. »

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE THONON (Haute-Savoie). — Travaux d'écoles (2 lots)..... 16,476 fr. 52

— 21 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BRIEY (Meurthe-et-Moselle). — Réparation à l'église d'Anoux..... 12,200 fr. »

— 22 AOUT —
PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE. — Amélioration du canal du Centre. 37,000 fr. »

— 22 AOUT —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Agrandissement du bâtiment des voyageurs de la gare de Doué-la-Fontaine..... 8,403 fr. 93

— 22 AOUT —
MAIRIE DE CHATEAUROUX (Indre). — Travaux divers..... 1,923 fr. »

— 22 AOUT —
HOSPICE DE NEVERS (Nièvre). — Construction d'une salle d'opérations. 13,238 fr. 80

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE (Aube). — Etablissement d'une distribution d'eau à Couvignon..... 37,258 fr. 86

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BAYEUX (Calvados). — Travaux communaux et vicinaux..... 22,176 fr. 01

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-JEAN-DE MAURIENNE (Savoie). — Travaux de colmatage..... 12,800 fr. »

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE BAR-SUR-AUBE (Aube). — Restauration d'un pont en maçonnerie sur le Landion..... 2,800 fr. »

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-OMER (Pas-de-Calais). — Travaux à l'église de Fauquembergues..... 7,013 fr. 07

— 23 AOUT —
MAIRIE DE CARCASSONNE (Aude). — Génie. — Pavillon d'infirmerie et hangar à voitures au quartier de la cavalerie.....

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE VITRY-LE-FRANÇOIS (Marne). — Pont sur l'Orconté à Luxémont..... 1,850 fr. »

— 23 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE CHATILLON (Côte-d'Or). — Réparation au presbytère et à l'église de Mauvilly..... 4,305 fr. 09

— 23 AOUT —
PREFECTURE DU PUY-DE-DOME. — Reconstruction de l'église de Perpezat..... 40,600 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE FOUGERES (Ille-et-Vilaine). — Construction de trottoirs, caniveaux et égouts..... 30,000 fr. »

— 23 AOUT —
MAIRIE DE LANGRES (Haute-Marne). — Génie. Magasin à poudre-caverne à Orbigny-au-Val.....

— 24 AOUT —
MAIRIE DE MIREVAL (Hérault). — Travaux divers..... 5,500 fr. »

— 24 AOUT —
HOSPICES DE LUYNES (Indre-et-Loire). — Restauration de la couverture, ferblanterie et zinguerie (2 lots)..... 5,354 fr. 50

— 24 AOUT —
MAIRIE DU PALAIS (Morbihan). — Construction d'une mairie et d'un marché couvert..... 120,901 fr. 90

— 24 AOUT —
MAIRIE D'ILLIERS (Eure-et-Loir). — Construction d'un abattoir..... 48,134 fr. 81

— 24 AOUT —
PORT DE CHERBOURG (Manche). — Appropriation de l'avant-port Chantereune..... 171,000 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE JULLIAC (Corrèze). — Appropriation de l'école des garçons.. 4,490 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE NABINAUD (Charente). — Aménagement d'immeuble pour école mixte..... 2,880 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE CORCONNE (Gard). — Travaux de trisubstitution d'eau..... 24,323 fr. 48

— 24 AOUT —
MAIRIE DE BIRAC (Gironde). — Construction d'une école mixte..... 9,331 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE DRAIZE (Ardennes). — Construction d'une salle de mairie et appropriation du logement de l'instituteur... 4,300 fr. »

— 24 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DES-VIGNES (Dordogne). — Restauration de l'église..... 8,233 fr. 97

— 24 AOUT —
MAIRIE DE SAINT-CLEMENT (Puy-de-Dôme). — Restauration d'une mairie..... 2,800 fr. »

— 25 AOUT —
MAIRIE DU HAVRE (Seine-Inférieure). — Génie. Fourniture et mise en place d'une grille dans la batterie de Villerville... 36,000 fr. »

— 25 AOUT —
MAIRIE DE NICE (Alpes-Maritimes). — Génie. Magasin-caverne au fort du Barbonnet..... 45,000 fr. »

— 26 AOUT —
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS A TUNIS. — Pont métallique sur l'oued Kléber..... 22,000 fr. »

— 26 AOUT —
MAIRIE DE FORMIGUIERES (Pyrénées-Orientales). — Pont en maçonnerie sur l'Aude..... 7,500 fr. »

— 27 AOUT —
MAIRIE DE TOULON (Var). — Génie. Construction de magasins à poudre sous les glaciés du fort d'Artigues.....

— 27 AOUT —
PREFECTURE DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE. — Allongement de la vieille forme de radoub au port de commerce de Rochefort..... 75,000 fr. »

— 27 AOUT —
MAIRIE D'ANNECY (Haute-Savoie). — Entretien pour 3 ans de la canalisation et des fontaines.....

— 28 AOUT —
MAIRIE DE VESOUL (Haute-Saône). — Amélioration de la mairie de Frotey-les-Vesoul..... 5,300 fr. »

— 28 AOUT —
HOSPICE GÉNÉRAL DE TOURS (Indre-et-Loire). — Travaux de remblais de cours et bâtiments..... 10,500 fr. »

— 28 AOUT —
MAIRIE DE NOGENT-SUR-MARNE (Seine). — Viabilité de 4 rues (2 lots)..... 75,026 fr. 40

— 28 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE THONON (Haute-Savoie). — Reconstruction d'une église à Vinzier..... 45,196 fr. 45

— 28 AOUT —
PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE. — Tablier métallique sur le bief de partage du canal de Montbéliard à la Haute-Saône..... 16,000 fr. »

— 30 AOUT —
MAIRIE DE CASTRES (Tarn). — Construction du quai et du lavoir Tourcaudière..... 26 000 fr. »

— 30 AOUT —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Nouveaux aménagements de la station de Neuville-Poitou.. 4,554 fr. 75

— 30 AOUT —
MAIRIE DE CASTRES (Tarn). — Construction du quai et du lavoir Tourcaudière..... 26,000 fr. »

— 30 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-SEVER (Landes). — Construction d'une école mixte à Marpaps..... 1,224 fr. 32

— 30 AOUT —
MAIRIE DE MALMAISON (Aisne). — Reconstruction de rues..... 8,500 fr. »

— 30 AOUT —
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-SEVER (Landes). — Construction d'une école mixte à Marpaps..... 1,224 fr. 32

— 31 AOUT —
MAIRIE DE SAUVIGNAC (Charente). — Travaux divers à l'église..... 2,350 fr. »

1^{er} SEPTEMBRE
MAIRIE D'AIN-M'LILA (Algérie). — Construction de drains et caniveaux pavés..... 27,000 fr. »

— 3 SEPTEMBRE —
PORT DE BREST (Finistère). — Création de la rade de refuge; dragages. 2,206,000 fr. »

— 4 SEPTEMBRE —
PREFECTURE DE LOIR-ET-CHER. — Agrandissement de la gare de Sargé..... 163,000 fr. »

— 4 SEPTEMBRE —
SOUS-PREFECTURE DE BRESSUIRE (Deux-Sèvres). — Ecole de garçons au Pin..... 10,533 fr. 37

— 9 SEPTEMBRE —
CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT A TOURS (Indre-et-Loire). — Etablissement de bouches à incendie aux abords de l'atelier de Tours..... 2,907 fr. »

— 9 SEPTEMBRE —
CHEMIN DE FER DU MIDI A BORDEAUX (Gironde). — Ligne de Toulouse à Bayonne. — Remplacement de ballast entre les p. k. 2,135 et 62,000.....

— 15 SEPTEMBRE —
INGÉNIEUR EN CHEF DU SERVICE MARITIME A DIEPPE (Seine-Inférieure). — Concours pour la fourniture d'une drague.....

Sur demande de MM. les entrepreneurs, il peut être fourni copie des pièces des dossiers des adjudications.

PRIX MODÉRÉS.

PAUL CHALET
60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
ENTREPRENEUR
DE LA
Ville de Paris, de l'Etat
Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE
Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES
TÉLÉPHONE

CLARK ET C^o
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier
ondulé roulant d'elles-mêmes
CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, Succrs
Médailles d'Argent aux
EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878 & 1889

Récompense aux Expositions		Récompense aux Expositions de
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
Ascenseurs, Hydrauliques et autres.

PHOTOGRAPHIE
SPÉCIALE
POUR MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades
et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte
de plans et dessins

Photogravure typographique
Photolithographie

FERNIQUE
31, Rue de Fleurus
PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878
Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

MIROITERIE. VITRERIE
P. KAEPPELIN, Succ^r de CH. BUQUET
15, rue de Bucy, 15. — Paris

Grand Dépôt des Glaces des Manufactures Françaises

Glaces en tous genres. — Cadres de tous styles.
— Ornementation. — Gravure. — Dorure. — Vi-
traux. — Verres de toutes espèces. — Verres
gravés et décorés.

Entreprise à forfait de grands travaux de **Miroi-
terie** et de **Vitrerie** pour Bâtiments, Magasins,
Châteaux, Villas,
Exposition univ. Paris. 1889. Médaille d'argent

TUYAUX DE GRÈS : FABRICATION FRANÇAISE
DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PRODUITS CÉRAMIQUES
de JEANMÉNIL et RAMBERVILLERS (Vosges)
DEUX MÉDAILLES D'OR A L'EXPOSITION UNIV^{LE} DE 1889

SIPHONS APPAREILS SANITAIRES CUVETTES EMAILLÉES

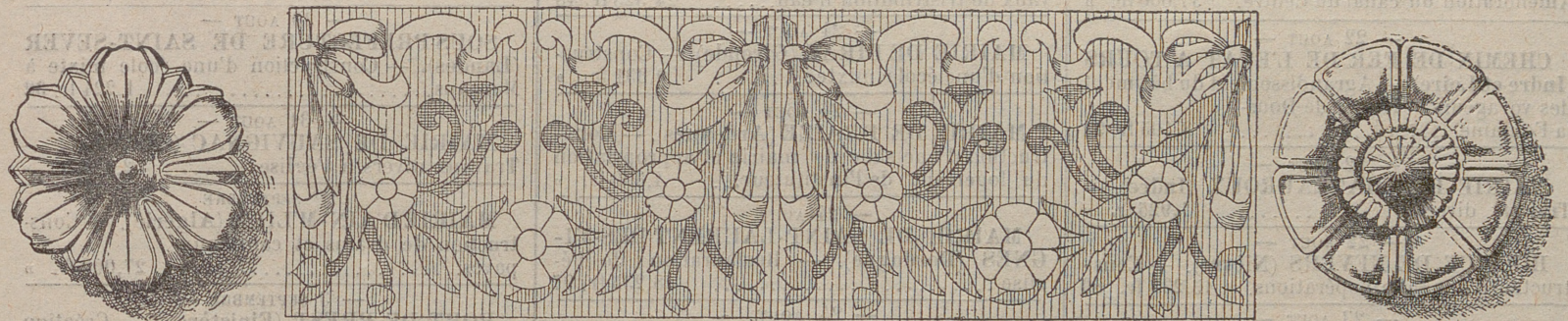
ECONOMIE ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR SALUBRITÉ

E. JACQUOT
à RAMBERVILLERS (Vosges).
Envoi franco de tarifs et d'échantillons.

Devis et plans de distributions d'eau et d'assainissements
Représentants à Paris : **MM. MILLOT et Cie**, 136, avenue Daumesnil.

TERRES CUITES ET FAIENCES ARCHITECTURALES



Médailles d'Or aux Expositions Universelles et à la Société d'Encouragement; Union Centrale 1884 Membre du Jury

MANUFACTURE PRINCIPALE
Rue Pierre-Levée, 4
PARIS


JULES LEBNITZ
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES
Administration : rue Pierre-Levée, 4. — Téléphone.

MANUFACTURE SUCCURSALE
Rue de Fontarabie 32 à 40
PARIS-CHARONNE

DÉCORATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
Verandas. — Serres. — Salles de Bains. — Jardinières.
— Plafonds. — Frises. — Métopes. — Soffites. —
Entrevous. — Crêtes. — Poinçons. — Rosaces, etc., etc.
— Poêles artistiques, genre Nuremberg et autres. — Statues. — Bas-reliefs, genre Lucca Della Robbia. —
Carrelages artistiques. — Vases de grandes dimensions.
— Foyers et rétrécissements de cheminées en petits
carreaux Lebnitz.

TRAVAUX COURANTS DE BATIMENT
Poêles portatifs et de Construction; Panneaux en faïence blanche pour cheminées et revêtements de Cuisines
Fourneaux, Laveries, Écuries, Communs, etc. — Inscriptions Céramiques pour noms de rues et noms de gares.
Vente d'Email blanc stannifère et d'Emails de couleur opaques ou transparents.

ATELIERS DE DESSIN ET DE SCULPTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE MM. LES ARCHITECTES.



MOSAIQUES
 Maison fondée en 1852
 La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or; figures et ornements, pour le nouvel Opéra
 DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.
MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE en marbre pour pavements
 MÉD. D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ.
 MÉDAILLE D'OR EXPOSITION UNIVERSELLE 1889
 Travaux du nouvel Opéra, Hôte. des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.
FACCHINA * maître mosaïste breveté
 47, rue Cardinet, PARIS

CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES
 DE
 A. DEFRANCE ET C^{ie} PONT S^{te} MAXENCE (OISE)
 DEUX MÉDAILLES D'OR ROUEN 1884
 DIPLOME D'HONNEUR BEAUVAIS 1885
 MÉDAILLE D'ARGENT EXP. UNIV. 1889
 MÉDAILLE D'OR - LE HAVRE 1887
 Agences: PARIS 16, rue de la Chapelle et Dépôts: TOURS 30, rue de Paris.

FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
 PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages dits mosaïques en ciments colorés en mosaïques de granits et de marbres
MOSAIQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
 MOSAIQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE
MOSAIQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
 3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES SELLERIES. — VACHERIES ETC.
 Maison MUSGRAVE & C^o, limited
 PARIS, LONDRES et BELFAST

 Médailles d'or et d'argent à Expositions Internationales.
 MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.
 CATALOGUES et devis franco sur demande.
MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
 PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

MÉDAILLE D'ARGENT EXP^{on} 1889.
C^{ie} DU TAPIS-CORTICINE
 LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.
 52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1875
CARRELAGES MOSAIQUES
 EN GRÈS CRAMÉ DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
 ACHILLE BOULENGER, Succ^r ACNEUIL (Oise)

CARREAUX MOSAIQUES ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIME
 HENRI TAUSIN A S^t QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
 DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

ATELIERS FROC-ROBERT
H. POIRET S^r
 36 ET 38, RUE BONAPARTE, PARIS
 MÉDAILLES OR ET ARG. AUX DIFFÉRENTES EXPOS.
 Statues religieuses: plâtre, carton-romain, carton-pierre, terre cuite, bois, pierre, zinc fonte de fer, bronze et marbre.
 Modèles anciens et reproductions Bas-reliefs, groupes, etc.
MOBILIER D'ÉGLISE
 AUTELS, CHAIRES A PRÊCHER, CONFESSIONNAUX BANGS D'ŒUVRE, STALLS, APPUIS DE COMMUNION BÉNITIERS, FONDS BAPTISMAUX, ETC.
 Exécution de tous travaux sur plans

ORGANISATION GÉNÉRALE DE BLANCHISSERIES LAVOIRS et BAINS
 CHAUFFAGE, VENTILATION-HYGIÈNE
PIET & C^{ie}
 INGÉNIEURS CONSTRUCTEURS
 Ancienne Maison BOUILLON, MULLER et C^o
 Hors Concours, Exposition 1889 membre du jury des récompenses.
 BUREAUX, USINE ET MAGASINS DE VENTE
 33, rue Chabrol, 33. — Paris.

ROUE A LAVER
 PROJETS, DEVIS, PLANS, INSTALLATIONS
 DE TOUTS LES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIER DES ASILES, HOPITAUX, COMMUNAUTÉS LYCÉES, COLLÈGES ET MAISONS D'HABITATION
 Élévation et distribution des eaux.

SAUTTER LEMONNIER & C^o
 26, avenue de Suffren, Paris
 EXPOSITION UNIVERSELLE. — PARIS 1889
 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
 ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
 DES ATELIERS DES CHANTIERS
 MAGASINS TRAVAUX PUBLICS
 Installations Industrielles Installations Provisoires
DYNAMOS COMPOUND
 Régulant automatiquement leur débit.
 TRAVAIL ABSORBÉ, PROPORTIONNEL AU NOMBRE DE FOYERS ALLUMÉS
MOTEURS A VAPEUR PILON
 à grande vitesse pour la conduite directe des dynamos.
 Moteurs électriques Percuteurs électriques
 Transmission de force par l'électricité

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY
 Siège social: 9, rue Ste-Cécile, PARIS.
 FONDATION: Octobre 1865.

 GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

INSTALLATION DE CUISINES
 FOURNEAUX — ROTISSERIES
 LAVERIES
 Maisons et Châteaux
 Hôtels et Restaurants
 Hospices. — Collèges

DELAROCHE AINÉ
 22, Rue Bertrand, 22
 PARIS
 Envoi Franco de Catalogues.

SOMMAIRE :

TEXTE. — Promenades pittoresques dans Paris. — XIII. — Autour de Saint-Séverin.
 Concours pour la caserne des Célestins.
 Une cheminée de salon.
 Encyclopédie de l'architecture et de la construction.
 La Bourse du travail.
 Chronique judiciaire.
 Consultations juridiques.
 Transformation et exhaussement d'une maison habitée.
 Construction des hôpitaux et des hospices. — Annexes des salles de malades.
 Concours. — Nouvelles.

DESSINS. — Frontispice.
 Maison du XVIII^e siècle, 42, rue de la Parcheminerie.
 Escalier en bois sculpté, 8, rue Boutebrie.
 Cheminée de salon.
 Motif de l'Horloge de la Bourse du travail.
 Consultations juridiques, 1 croquis.
 Transformation d'une maison habitée. — Etat ancien : Elévation et deux plans. — Etat après travaux : Elévation et trois plans.
 Hôpitaux et hospices. — Annexes des salles de malades ; trois plans.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Planches 51 et 52. La Bourse du travail. Elévation et plans.

LIBRAIRIE DUJARDIN ET C^{ie}

17, RUE BONAPARTE, PARIS.

Recueil des œuvres de J.-A. Meissonnier, peintre, sculpteur, architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy Louis XV.

Contenant un grand nombre de motifs parmi lesquels on remarque : Chandeliers de sculpture en argent, Ornaments rocaille, Chandeliers rocaille, Parties de cadres, Ecrivoire de porcelaine, Ciseaux et Pommés de cannes, Traîneau de jardin, Table de cabinet, Table d'appartement, Différents dessins de tabatières, Gardes d'épée d'Or. Surtout de table et Cuvette pour le roy, Terrine, Seau à rafraîchir, Salière et

Tabatières, Projet de chandelier à branches pour le roy, Bougeoir, Mouchettes, Girandoles de porcelaine garnies d'or, Miroir de toilette, Ecrivoire, Ornaments d'église et de nombreux Projets de salons, Cabinets, Portes, Trumeaux de glace, Plafonds, Cadrans, etc.

Un volume in-4° jésus, composé de 418 planches. Exemple livré en carton : 60 francs.

L'œuvre de ce maître décorateur se compose de plus de douze cents motifs. Cet artiste est celui qui, avec Oppenord, a le plus contribué à la création du style Louis XV ; ses compositions sont de fort bon goût et offrent les types les plus parfaits de cette époque. Son œuvre originale, excessivement rare, atteint un prix très élevé dans les ventes.

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C^{ie}, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

LES STYLES

DANS LA

MAISON FRANÇAISE

Ornementation et Décoration du xv^e au xviii^e siècle

PAR ÉDOUARD BAJOT

Études comprenant 60 PLANCHES

20 ensembles d'intérieur, 200 motifs d'ameublement

Prix : 60 fr. — Étranger 70 fr.



ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

PROMENADES PITTORISQUES DANS PARIS

XIII. — *Autour de Saint-Séverin*

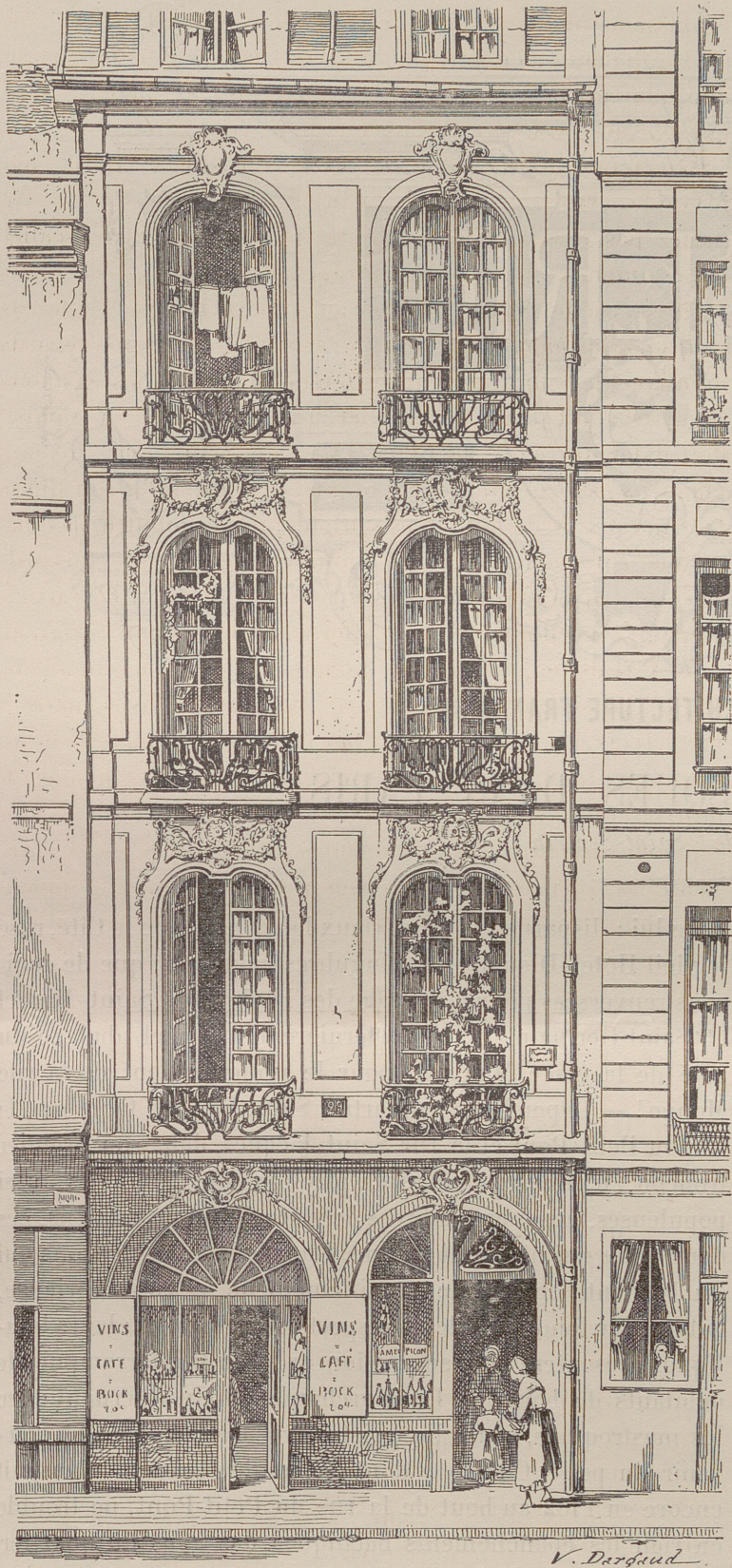
Accoudé sur la balustrade d'un balcon du quai de Béthune, je voyageais l'autre soir, par le regard et la pensée, dans le vieux quartier des Écoles : le vaste panorama de la rive gauche hérissait son horizon du noir découpage des tours, des clochers et des dômes : les souvenirs historiques et littéraires m'arrivaient en foule, et, comme dans les anciennes estampes, je croyais voir se dérouler au-dessus de chaque monument une capricieuse banderole ou s'inscrivaient les *memoranda* de mon érudition à vol d'oiseau. J'avouerai même que, dans les blancs flocons de nuages où la lune jouait à cache-cache, se dessinaient de fins profils féminins de la vingtième année ; c'est encore là de l'histoire ancienne. Les stances de Villon me revenant alors à la mémoire, je murmurais tout bas :

Dictes moy où, n'en quel pays,
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada ne Thaïs
Qui fut sa cousine germaine

Et pendant ce temps, les veilleuses municipales s'illuminaient de feux jaunes, le long des quais, et de feux rouges au-dessus des piles des ponts. Soudain, un brillant rayon électrique, venant de l'Eiffel-phare, s'immobilisait un instant, derrière le gracieux clocher de Saint-Séverin couronné de son svelte lanterneau ; les pignons de cette église accusaient nettement leur triangle de pierre bien au-dessus de la ligne de faitage et le bienheureux Séverin, placé en vigie, au sommet du plus haut pinacle, semblait méditer profondément sur les destinées futures des ruelles étroites et sombres qui entourent son sanctuaire. Depuis des années, ce qu'il en a vu crouler de vieilles bâtisses, le saint homme, et ce qu'il en a vu construire de maisons neuves !

Que de changements à droite et à gauche, devant et der-

rière lui : disparus les mystérieux labyrinthes de la Cité, rasé le vieil Hôtel-Dieu avec ses lugubres cagnards ; que de maisons renversées pour le passage des boulevards Saint-Michel et Saint-Germain, et, tout dernièrement, quel abatage du côté de la place Maubert, pour le prolongement de la rue Monge ! — Cependant, le quartier Saint-Séverin tient bon, la rue du Petit-Pont et la rue Saint-Jacques, dans son premier tronçon, n'ont pas changé de physionomie ; toujours aussi populeuses, aussi encombrées de voiturins et de camions, ces deux voies qui n'en font qu'une. Dans les hautes maisons qui les bordent, on sent le grouillement de la vie laborieuse, entassée au fond des galeas suspects et vermineux ; leurs boutiques présentent une succession presque ininterrompue de débitants de boissons, les marchands de vin alternent avec les mastroquets, et les liquoristes avec les crémiers. Le souvenir du petit Châtelet, dont la sombre arcade s'ouvrait encore en 1782 au bout de la rue du Petit-Pont, ne trouble en rien les épanchements bachiques des gens du quartier, comme feignait de le craindre, avec une fausse sentimentalité, l'auteur du *Tableau de Paris* ; et la rôtisseuse continue à égayer de sa flambante clarté les sombres nuits d'hiver, évinçant victorieusement les émanations du ruisseau avec le fumet appétissant de ses poulets et de ses dindons dorés. Le cul-de-sac Salembrière, clos par une grille sur la rue Saint-Séverin, continue aussi à mériter sa réputation de cloaque putride et méphitique, où gisent, en toutes saisons, les débris de toute nature, où croupissent les eaux puantes sortant par les fissures des plombs crevassés. On doit être stupéfait que, dans une ville comme Paris, les inspecteurs de la salubrité laissent se continuer un tel état de choses. Je ne sais si la rue des Prêtres Saint-Séverin a une meilleure répu-



Maison du XVIII^e siècle (style Louis XV), 12, rue de la Parcheminerie.

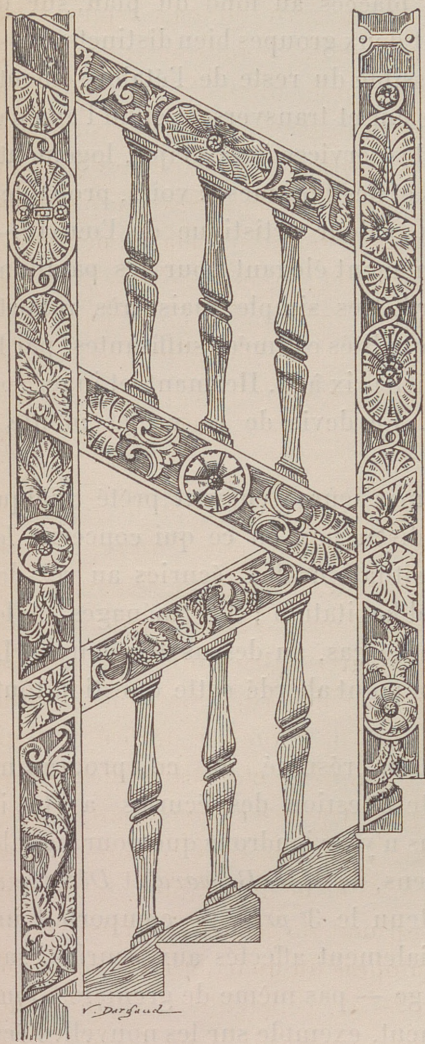
tation, aujourd'hui, qu'au XIV^e siècle, quand le poète Guillot écrivait *le Dict des rues de Paris*, toujours est-il que les très étroites ruelles Zacharie et de la Parcheminerie pourraient bien en avoir hérité; elles sont particulièrement inquiétantes avec leurs hôtels borgnes, leurs boutiques de ferrailleurs et de marchands de vieux chiffons; la grosse Margot de maître François et les sœurs de la Macette de Mathurin Régnier ont dû rôder par là, plus d'un soir, et je me remémore les fameuses rimes :

Mais, Monsieur, dictes donc, avez-vous point soupé?
Je vous prie, notez l'heure; eh bien que vous en semble
N'êtes-vous pas d'avis que nous dînions ensemble?

Sous le poétique dôme de la nuit étoilée, aspirant par bouffées le parfum des jasmins et des héliotropes de mon balcon, je me représentais avec une intensité d'autant plus grande la hideur de ce quartier misérable que je subissais, sans m'en douter, la loi des contrastes, et je m'étonnais que ce bijou du moyen âge qui s'appelle Saint-Séverin n'eût pas encore été dégagé de son milieu fétide. « Cela ne peut durer bien longtemps ainsi, pensai-je, et dès demain je veux aller revoir dans son décor actuel ce monument de l'art ogival, il gagnera, sans doute, comme conservation, à être isolé, mais comme originalité de situation, il y perdra pour sûr; hâtons-nous donc, pendant que les édits d'expropriation n'ont pas encore été rendus. »

Le lendemain se trouvait être le 14 juillet, jour de fête nationale, et le soleil s'étant mis de la partie, plus d'un répétait que décidément le bon Dieu devenait républicain. Où je croyais trouver la tristesse et l'écœurement des rues noires et mal fleurantes, je rencontrai l'allégresse tricolore d'un pavoiement prodigieux; à la rencontre des rues Galande et Saint-Séverin, on avait édifié un arc de triomphe décoré de feuillages naturels, de soyeuses bannières et de cartonnages dorés en forme de bouclier portant des inscriptions patriotiques; dans le carrefour de gauche, à deux pas du célèbre Château rouge, ce repaire d'escarpes et de déambulantes de dernière catégorie, on avait dressé un mât de cocagne dûment ciré et astiqué, engageant les galopins du quartier à décrocher des frusques neuves et des boîtes de comestibles; le quinconce, planté au chevet de l'église, verdoyait d'une façon inusitée sous les rayons d'or de juillet, abritant de son ombre les blouses bleues et blanches des limousins assis sur les bancs. Sur le mur d'une bicoque adossée à l'abside du monument, les affiches faisaient étinceler la gaité de leur réclame en couleur, mêlant les minois futés des cascadeuses de Chéret aux jambes fièrement galbées des danseuses de l'Eden. J'étais venu là en archéologue et je m'y attardai en littérateur ému de la note pittoresque, cherchant le document humain et vivant à côté du document architectural; c'est d'ailleurs un peu mon habitude, vous le savez, ô très rectilignes lecteurs de la *Construction moderne*, et vous ne m'en voulez pas davantage pour cela, m'a-t-on dit; je dois vous en remercier.

Assez de fantaisie pour l'instant, je me suis imposé depuis quelques années le devoir de vous signaler, avant leur démolition, les vestiges menacés du vieux Paris offrant un intérêt décoratif; pour être peu nombreux dans le quartier Saint-Séverin, ils n'en sont pas moins dignes de fixer notre attention. Commençons par la rue de la Huchette, au n° 4, voici trois mascarons du XVIII^e siècle situés au-dessus des fenêtres de l'entresol, leur aspect grimaçant est tout à fait curieux, surtout le rictus de celui qui surmonte l'enseigne de *la Hure d'or*; au n° 14, à l'angle de la ruelle du Chat qui pêche, encore une enseigne, celle de l'Y, tracée au-dessus de la porte d'une boutique, dans un médaillon circulaire; Lefeuvre nous apprend que cet Y était une marque d'aiguille très en faveur auprès des couseuses, sous le règne du grand roi. Passons rue du Petit-Pont, un vaste hôtel à cinq étages, datant de 1750 environ, déploie un large et important balcon en fer forgé, supporté par deux belles consoles sculptées ornées de dépouilles léonines,



Escalier en bois sculpté,
8, rue Boutebrie.

le mascaron de la fenêtre centrale de l'entresol, ainsi que les clefs-agrafes des baies, situées à droite et à gauche, méritent aussi d'être regardées. Dans la rue de la Harpe au n° 35, je vous recommande les deux fenêtres encastrées dans des arcades géminées, les consoles renversées qui les accostent sont du style rocaille le plus pur; au n° 45 de la même rue les trois têtes d'hommes sculptées sur les clefs de voûte mériteraient d'être dessinées, tant elles ont d'expression et d'originalité décorative; l'une d'elle, avec ses cheveux en coup de vent et sa barbe de Père éternel dénote qu'elle est l'œuvre d'un sculpteur véritable, dont le nom pourrait n'être pas inutile à l'histoire de l'art français.

Arrivons maintenant à la rue de la Parcheminerie, c'est au n° 29 que se trouve, à mon avis, le plus excellent et le plus complet exemple du style Louis XV, employé dans la décoration des habitations parisiennes; la maison à quatre étages, que nos architectes contemporains ont rendue si banale, triomphe ici avec une coquetterie sans pareille, grâce à la proportion de ses baies, à l'élégance de leur contour, au caprice de leur ornementation, où la fantaisie des cartouches ailés s'unit aux festons des guirlandes de feuillages pour encadrer et couronner. Les balcons en fer forgé sont en harmonie avec le reste. Malgré les plantes grimpantes qui dissimulent les loques sales servant de rideaux, on devine que derrière cette riante façade habite la misère sordide et incurable. Cette maison, où l'on rêverait fines marquises poudrées et parfumées, galants rendez-vous de petits maîtres et d'abbés de cour, est devenu un infime garni, où logent à la nuit les jupons crottés et les souliers percés. Un peu plus loin, est la rue Boutebrie; au n° 6, on distingue une maison à pignon, avec auvent saillant au cinquième étage; sur la devanture du n° 8, on lit, en lettres noires, sur fond jaune : *Entreprise de déménagements pour Paris et la banlieue*. Rien de plus banale que cette dernière maison, et nul au monde ne pourrait se douter de l'intérêt artistique qu'elle présente; Gailhabaud, le publicateur de tant d'ouvrages d'architecture, était un des seuls qui le connussent il y a vingt ans, aussi ne fut-il pas médiocrement surpris, quand, un jour, vers 1869, je lui démontrai que j'étais aussi bien renseigné que lui.

La conversation était venue sur les escaliers en bois de la renaissance et du commencement du xvii^e siècle. « Ah! me dit Gailhabaud, j'en connais un plus beau et plus important que celui de l'hôtel Cluny. Il se trouve à Paris, mais je défie qui que ce soit de savoir dans quelle maison il est situé. » — « Dans quelle maison, je m'en vais vous le dire. » — « Ah! par exemple, vous vous moquez, je parie tout ce que... » — « Ne pariez pas, vous perdriez, ajoutai-je aussitôt, votre escalier est vraiment fort beau, très extraordinaire, mais je le connais et il se cache, 8, rue Boutebrie, à deux pas de l'hôtel de Cluny. » Gailhabaud fut stupéfié; le vieil archéologue regarda de travers le jeune apprenti des sciences parisiennes et avoua que j'avais dit juste. Cet escalier, qui est à rampe sur rampe, doit dater du règne de Henri IV; dans la hauteur de cinq étages, il est orné sur ses montants, ses rampes et son limon de rinceaux et de feuillages sculptés; je l'ai montré, pas mal de fois, à des amis curieux comme vous et moi des choses de Paris et j'ai pensé qu'un léger croquis adjoint à cet article pourrait vous donner l'idée d'aller voir vous-même l'original.

Je devrais, ici, vous parler de Saint-Séverin, de son ancien cloître, de ses diverses transformations successives, mais je m'aperçois que j'ai beaucoup bavardé, remettons cette étude à un autre jour; Saint-Séverin n'est d'ailleurs pas menacé de destruction, il en est autrement pour ce qui l'entoure, et mon but constant, dans ces promenades pittoresques, est de prévenir les surprises douloureuses que nous cause la pioche des démolisseurs.

MAURICE DU SEIGNEUR.

CONCOURS POUR LA NOUVELLE CASERNE DES CÉLESTINS

(Voyez page 506.)

Un bon jugement d'après un très bon programme devait fournir à la Ville de Paris d'excellents matériaux pour la réalisation future du projet de *quartier* de la Garde Républicaine. C'est arrivé. Et l'on est fort aise de pouvoir, quelquefois, applaudir des deux mains — sauf les égards qu'on doit aux auteurs des projets non primés — à la proclamation des décisions d'un jury d'architecture.

Dame! C'était bien disputé. Et plusieurs d'entre les candidats qui sont restés sur le carreau peuvent, en manière de consolation, se dire que le même jury eût accordé à chacun d'eux quelque distinction avantageuse s'il en avait été mis davantage à sa disposition.

Quelqu'un de ma connaissance, vierge encore de tout concours, quoique artiste « d'un certain âge », et qui attend toujours avant d'entrer en lice — une fois au moins avant que de mourir — que les conditions soient de son goût, ce quelqu'un, dis-je, rêve une administration assez honnête, qui sache limiter à une vingtaine le nombre des concurrents admis, après élimination sur une première épreuve, à prendre part au concours réel — toujours coûteux, s'il est pris au sérieux. Et de ces vingt-là, triés sur le volet de l'élimination, mon *quelqu'un* voudrait bien faire partie, à cette condition qu'une